

Sénateur commissaire voulut connaître le nombre exact des religieux. Dom prieur répondit qu'ils n'étaient que neuf, quoique l'abbaye fut fondée pour en contenir vingt-quatre, et qu'à l'époque de sa réception, il s'en trouvât dix-huit. Le long rapport des maîtres maçons et charpentiers sur les bâtiments de Tarnié nous en donne la plus triste idée. Les toits, partout couverts de paille, étaient à moitié pourris; on les avait construits avec des bois de si mauvaise qualité qu'il eut été impossible d'y placer des tuiles ou des ardoises. Dans les temps de pluie, le dortoir, la salle capitulaire, les cloîtres, l'église elle-même, se remplissaient d'eau. Murs, planchers, boiseries, portes, fenêtres, il fallait tout refaire car de simples réparations eussent été insuffisantes. Tel est en résumé le rapport des experts ».

« Les greniers et les caves n'étaient guère garnis de provisions. Dans les écuries on trouva seize chevaux, trois paires de bœufs et cinquante-quatre vaches ou génisses. Chaque grange en contenait un nombre proportionné. Le sieur Vincent Carrier, un des fermiers de l'abbaye, accepta les fonctions d'économé, sous la caution de son neveu et à charge de rendre compte de sa gestion ».

« La commission des sénateurs était remplie; ils rentrèrent à Chambéry le 15 octobre ».

Tarnié avait perdu sa splendeur première; la ruine morale entraînait la ruine matérielle. Il fallait qu'un souffle nouveau vint animer ces débris, que l'esprit de Saint-Pierre semblait avoir abandonnés. La déchéance de Tarnié paraissait inévitable; mais la Providence veillait sur cet illustre monastère et l'heure de sa régénération approchait ».

(46) BURNIER : *Hist. de Tarnié*, p. 80-83.

LIVRE III

LA RÉFORME

CHAPITRE PREMIER

LA RÉFORME NÉCESSAIRE — L'ABBÉ DE SOMONT SES PREMIÈRES ANNÉES

I. Nécessité de la réforme monastique; le premier essai par Jean de la Barrière. — II. Efforts de Saint François de Sales : ses lettres aux nonces de Turin, son rapport au Pape; les Bernardines. — III. Denis Largentier et l'Étroite Observance, le bref d'Alexandre VII. — IV. L'abbé de Rancé : sa vie, sa réforme. — V. Les difficultés. — VI. L'abbé Jean-Antoine de Somont : sa famille, son éducation à Cîteaux, ses études à Paris. — VII. Prise de possession de Tarnié; serment de fidélité au duc de Savoie. — VIII. La défense de Cîteaux, la réforme d'Alexandre VII à Tarnié, aux Ayes. — IX. Somont, vicaire général de son Ordre en Savoie, docteur en Sorbonne, son opposition à la réforme de Rancé.

I. — Après la mort de François Nicolas de la Forest de Somont, il semblerait que Tarnié resta quelques années privé d'abbé. En réalité, l'abbaye fut donnée par le duc Charles Emmanuel III¹ au neveu du défunt, qui précisément, cette année 1659, venait d'entrer au monastère comme novice. Il fallut attendre qu'il fut en état d'en prendre la direction et que d'autre part, Rome voulut bien accorder ses bulles au nouveau titulaire.

Il ne vint occuper le siège abbatial qu'en août 1665. On

(1) BURNIER, Doc. 32, p. 294. — MUGNIER, *Sainte-Catherine*, Doc. XXIII.

ne se doutait guère alors que ce jeune ambitieux, épris du monde, ferait relleurir dans le monastère les vertus de ses fondateurs et qu'il en donnerait le premier l'exemple.

Avant de dire son œuvre de réforme, il est bon de voir ce qu'était devenu l'Ordre de Cîteaux et de rappeler les essais qui jusqu'alors avaient été tentés pour le ramener à sa ferveur primitive.

Malgré les grands efforts faits depuis le Concile de Trente, « l'état monastique était encore, au début du XVII^e siècle, extrêmement déchu de son ancienne ferveur. Les cloîtres autrefois les dépositaires des plus éminentes vertus, n'étaient plus guère habités que par des hommes oisifs, ignorants amateurs de la bonne chère. Il n'y en avait que trop qui dominaient dans les plus honteux excès... Henri de Gondî, cardinal de Retz, évêque de Paris, représente au roi qu'il ne pouvait rien faire qui fut plus digne de sa piété, ni plus agréable à Dieu, que de rétablir la discipline dans les couvents qui l'avaient perdue ».

Tel était, d'après les mémoires du père d'Avrigny, l'état général du clergé régulier, au début du XVII^e siècle.

Cependant une réforme de l'Ordre de Cîteaux avait été entreprise par Jean de la Barrière, abbé des Feuillants, au diocèse de Rieux. Il dépassait en austérité les fondateurs de l'insitut « outre l'usage des haïres et disciplines, dit Hélyot, les Feuillants allaient déchaux, sans sandales et la tête nue, dormaient tout vêtus sur des planches et prenaient leur nourriture à genoux, ils s'abstenaient d'œufs, de poisson, de beurre, d'huile et même de sel, se contentaient d'un potage d'herbes cuites à l'eau, de pain d'orge pétri avec le son et si noir que les animaux refusaient d'en manger ».

Jean de la Barrière voulut que les moines réformés par ses soins se rendissent utiles comme l'avaient été les premiers cénobites de Cîteaux. Les Feuillants s'appliquèrent spécialement aux arts mécaniques, ils se firent fabricants,

(2) MOURNET, *L'Ancien régime*, p. 102.

(3) HENRÏOT : *Dé la réforme des Feuillants en France*, p. 401-20. — Rieux se trouve dans le département de la Haute-Garonne.

industriels, car l'agriculture était remise en honneur et il fallait ouvrir des voies non encore parcourues à l'activité des religieux. Mais la nouvelle congrégation n'avait pas de chances de durée, car les austérités qu'elle s'imposait, dépassaient les forces de la nature. Cependant, dès le début et malgré les persécutions dont il fut l'objet, Jean de la Barrière rattacha à son plan de vie un certain nombre d'abbayes.

Tandis que les Feuillants essayaient en France de donner par leur austérité, un regain de vie religieuse à l'Ordre de Cîteaux, la situation des couvents en Savoie demeurait lamentable.

II. — Le 11 avril 1597, Saint François de Sales écrit au nonce de Turin, Jules César Riccardi : « Jamais je ne cessai de presser, voire même crier, afin d'obtenir par les entraîlles de Jésus-Christ que l'on prenne des mesures pour la réforme ou le changement des religieux des abbayes d'Aulps, d'Abondance et d'autres encore qui sont en cette province des séminaires de scandales »⁵.

A Paul Tolosa qui remplaça Riccardi à Turin, il redit encore (fin 1603) : « Le relâchement de tous les monastères de Savoie, excepté les Chartreux, est tellement invétéré qu'un remède ordinaire ne suffirait pas à les assainir. Il faudrait un réformateur de grande autorité et prudence et muni de pouvoirs absolus et sans appel, car les moines sont très expérimentés et habiles dans la chicane »⁶.

Au pape Clément VIII, en 1604, le saint prélat tient le même langage : « Il est très affligeant qu'entre plusieurs monastères de divers ordres établis dans ce diocèse, on en puisse à peine trouver un seul où la discipline ne soit ébranlée et même tout à fait foulée aux pieds ».

Dans l'état de son diocèse, qu'il écrivit en 1606 et fit présenter au pape Paul V, François de Sales revient sur le

(4) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 72.

(5) SAINT FRANÇOIS DE SALES : *Lettres*, T. I, p. 264.

(6) SAINT FRANÇOIS DE SALES : *Lettres*, T. II, p. 239.

même sujet. « C'est une chose surprenante combien la discipline est ruinée chez tous les réguliers des abbayes et prieurés de ce diocèse, j'en exemple les Chartreux et les mendians. L'or de tous les autres est converti en ordure et leur vin est mêlé avec de l'eau ou plutôt il est tourré en poison, aussi sont-ils la cause que les ennemis du Seigneur blasphèment en disant chaque jour : où est le Dieu de ces gens là?.... On pourrait remédier à ce mal ou en envoyant dans ces monastères de meilleurs religieux des autres Ordres, ou en les soumettant à la visite et à la correction ».

« Quant à ce qui regarde les religieux... les portes des religieuses de Cîteaux sont ouvertes à tous allants et venants, aux religieuses pour sortir de la maison, aux hommes pour y entrer. Or je ne vois point qu'elles puissent être réformées, à moins qu'on ne les établisse dans les villes, ne leur donne d'autres supérieurs qui aient soin de leurs âmes et de leurs consciences » ?

A force d'instance, le saint évêque obtint, non sans peine, les pouvoirs utiles pour introduire la réforme dans les monastères qui en avaient le plus grand besoin. Les Feuillants vinrent s'installer à Abondance en 1607. La même année, François de Sales visita Talloires, comme légat du Saint-Siège, puis il fit élire comme prieur, Philippe de Quoex, qu'il chargea de la réforme (10 juillet 1609). Mais celui-ci échoua dans son entreprise et l'on conclut qu'elle ne pourrait réussir qu'avec des Feuillants. Le prieur commandataire, Charles de la Tour, l'évêque, le duc de Savoie, les désiraient et leur donnèrent des lettres d'introduction pour ce monastère (11 septembre et 15 décembre 1612). Mais alors l'abbé de Savigny, dont dépendait Talloires, porta l'affaire à Rome et l'attaqua comme usurpation.

L'affaire traîna, mais finalement François de Sales eut gain de cause. Après sa mort, Talloires fut détaché de Savigny et devint l'établissement central de la Congrégation des Bénédictins Réformés Allobroges, en conformité d'un bref

(7) HAMON : *Vie de Saint François de Sales*, I, p. 587-588.

(8) *Lettres de Saint François de Sales*, T. VI, p. 113-114-127-

pontifical du 24 juillet 1624, enregistré au Sénat, le 5 septembre de la même année.

Il avait pu de son vivant assister au succès de la réforme dans un monastère voisin d'Anney, à Sainte-Catherine, ou du moins voir sortir de cette maison un essaim de religieux qui allait fonder un nouvel institut, destiné à ramener à leur ferveur primitive les couvents de filles de l'Ordre de Cîteaux en Savoie. Lui-même leur avait donné leur constitution et, sous le nom de *Bernardines*, elles avaient fondé, à Rumilly, leur premier couvent, sous la direction de la Mère Perrucard de Ballon. Le pape Grégoire XV les approuvait en 1622. Malheureusement les abbayes de Bonlieu, du Béton et de Sainte-Catherine refusèrent d'en adopter les statuts. Cependant le nouvel Ordre obtint le plus grand succès et, au bout de quelques années, compta un grand nombre de maisons tant en France qu'en Savoie.

III. — Tandis que le saint évêque de Genève courageusement dénonçait la décadence des monastères et cherchait à les ramener à leur ferveur passée, un abbé de Clairvaux, Denis Largentier, essayait aussi la même œuvre de régénération. A Clairvaux et à Cîteaux, plus de 3.000 religieux vivaient alors en dehors de toute idée monastique. « Ces terres autrefois si fécondes en fruits de sainteté, dit le P. d'Avigny, ne portaient guère, au temps où nous parlons, que des ronces et des épines. Toutes les branches du grand arbre monastique se sentaient de la corruption de la racine »⁽⁹⁾. Largentier commença par se réformer lui-même et la plupart de ses religieux revinrent, par son exemple, à la pratique des austérités de Saint Bernard. Ce retour aux traditions ramena dans la bonne voie un certain nombre de monastères que Clairvaux comptait dans sa filiation. Ils formèrent alors ce qu'on appela l'Étroite Observance (1618). Les autre abbayes de l'Ordre et c'était le plus grand nombre composaient l'Observance Commune, c'est-à-dire qu'elles

(9) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 73.

(10) MOURET : *L'Ancien Régime*, p. 104.

conservèrent les habitudes commodes que le temps avait consacrées. Quelque sévère que fut l'*Étroite Observance*, elle avait mitigé sur bien des points la règle primitive. L'abbé de Clairvaux imposa le silence et abolit l'usage de la viande, mais les religieux eurent une heure de récréation par jour et leurs aliments maigres furent semblables à ceux dont usaient les séculiers. Il rétablit les jeûnes d'Ordre, ainsi que l'office de la nuit, mais il autorisa une collation, du 14 septembre à Pâques, et rendit quelques instants au repos, après matines. En ce qui concerne le travail des mains, la pauvreté des vêtements de laine et les couches dures, on revint à l'ancienne discipline. Il n'en fallait pas tant pour provoquer l'opposition des religieux hostiles à la réforme; on vit bientôt s'élever contre l'*Étroite Observance* une persécution formidable à laquelle prirent part les premiers supérieurs de l'Ordre. Le cardinal de La Rochefoucauld, commissaire pontifical, organisa en congrégation indépendante les abbayes qui avaient suivi l'exemple de Clairvaux; en 1642, elles étaient au nombre d'environ quarante. Le Parlement de Paris enregistra les ordonnances du Cardinal (1660), mais les ennemis de l'*Étroite Observance* eurent tant de crédit à Rome que le pape cassa tous les actes de son commissaire et se réserva à lui-même la réformation de l'Ordre de Cîteaux. Le 14 décembre 1665, Alexandre VII signa un bref qui régularisait les mitigations introduites depuis trois siècles. Les statuts de Saint Benoît étaient adoucis, presque sur tous les points. Au lieu de faire abstinence perpétuelle, les religieux, qu'on appellerait désormais de la *Commune Observance*, mangeraient de la viande à l'un de leurs repas trois jours par semaine, le dimanche, le mardi et le jeudi; ils demanderaient à voix basse les choses nécessaires que la règle primitive ne permettait de demander que par signe; ils se lèveraient à 3 heures du matin au lieu de se lever à minuit ou à deux heures; au lieu de se coucher ensemble, dans un dortoir commun, ils auraient des cellules privées, ils adouciraient un peu le jeûne et prendraient quelques fruits à la collation du soir.

(11) BLANCHARD : *Hist. d'Haute-Loire*, p. 423.

Malgré ces mitigations de la règle primitive, il fallut des efforts considérables pour faire accepter la prétendue réforme dans les monastères où régnait le relâchement.

Au plus fort de la lutte, qui s'était engagée entre l'*Étroite Observance* et ses ennemis, parut l'homme qui devait régénérer l'Ordre de Cîteaux. Cet illustre personnage a exercé sur l'abbaye de Tamié une influence décisive et il nous importe d'en retracer à grands traits la physionomie.¹²

IV. — Armand Jean Le Bouthillier de Rancé est un des hommes les plus représentatifs de l'époque. Sa jeunesse a toute la fougue d'un homme de la Renaissance, son âge mûr et sa vieillesse ont presque l'austérité du janséniste. En nul homme de ce temps la réaction contre le naturalisme du xvr^e siècle ne s'accuse d'une manière plus forte. Né à Paris, le 9 janvier 1626, fils d'un surintendant des finances, il avait d'abord ébloui le monde par l'éclat de son esprit et le luxe de sa vie mondaine. Chasse, plaisirs, intrigues, études, Rancé mène tout de front, suffit à tout, ex-celle en tout. Mais la mort de quelques personnes chères lui ouvre tout à coup les yeux sur la frivolité des plaisirs et sur l'instabilité des grandeurs humaines. La pensée de l'éternité le saisit, elle ne le quittera plus. Saint Breuve l'a justement remarqué : « Toutes les petites raisons que l'on a essayé de donner dans le temps et encore de nos jours, pour rabaisser dans son principe la résolution de Rancé s'évanouissent devant cette idée de l'éternité, bien comprise elle s'élève et résulte de toute sa vie et de toute son âme ».

Dès lors la perfection de la vie chrétienne lui apparaît dans la règle monastique et la règle monastique se présente à lui « comme un crucifiement continu »; il rêve de moines qui auraient à la fois « la mortification du Crucifié, la sainteté des apôtres, la pureté des anges ». A la suite d'un séjour solitaire dans sa terre de Veretz et après avoir consulté des hommes graves, entre autres, Pavillon, évêque

(12) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 86-87.

d'Aléth et Caulé, évêque de Pamiers, il prend une résolution courageuse, donne tout son bien aux pauvres, se démet de ses bénéfices, ne garde que l'abbaye de la Trappe, dans le Perche, et s'y retire dans le désir d'y établir la réforme la plus complète.

Il fait profession le 26 juin 1664, change son titre d'abbé commendataire pour celui d'abbé régulier; puis il s'applique à remettre peu à peu en usage à la Trappe les pratiques les plus austères : le jeûne, le travail des mains, le silence et les veilles. Il retranche de son monastère tout ce qui n'est pas conforme à la pauvreté la plus rigoureuse et s'astreint le premier à la vie de pénitence qu'il impose aux autres. Un si grand changement et l'hospitalité que le zèle réformateur a établie dans son abbaye attirent de toutes parts, vers ce désert, des ecclésiastiques et des gens du monde. Bossuet s'y rend jusqu'à huit fois et le maréchal de Bellefonds, et Jacques II, roi d'Angleterre. Son ami Bossuet écrira plus tard : « Je ne puis dire autre chose de lui sinon que c'était un saint Bernard, en doctrine, en piété, en morification, en humilité, en zèle, en pénitence et la postérité le complera parmi les restaurateurs de la vie monastique »¹³.

V. — En attendant cette gloire que l'amitié prédisait et que le temps a consacrée, le réformateur de la Trappe eut beaucoup à lutter, d'abord avec ses propres religieux qui, peu nombreux, mais ennemis de toute règle, ne voulaient jamais admettre la nouvelle discipline. Rancé les éconduisit au moyen d'une pension de 400 livres, puis les remplaça par des religieux de l'abbaye de Perseigne, qui avaient embrassé l'Étroite Observance.

Mais la réforme excitait l'étonnement et l'on supposait qu'elle tiendrait à peine quelques mois. L'abbé de Prières, vicaire de l'Ordre, disait à Rancé : « Vous aurez beaucoup d'admirateurs, mais peu d'imitateurs ». En effet pendant plusieurs années, la Trappe demeura sans postulants. Peu

(13) MOURRET : *L'Ancien Régime*, p. 106-107.

à peu les aspirants arrivèrent et cette abbaye compta jusqu'à 80 religieux vers la fin du XVII^e siècle. Plusieurs maisons cisterciennes de l'une et l'autre Observances adoptèrent cette réforme; les plus célèbres sont celle de Septfonds, de Tamié et d'Orval dans le Luxembourg.

« Nous ne dirons rien des persécutions de tout genre que le plan de l'abbé de la Trappe lui suscita; il s'y était préparé de longue main. Il ne s'étonna pas de rencontrer ses plus implacables adversaires parmi les supérieurs des maisons de l'Ordre. A Rome, on traitait le réformateur comme un homme voisin du schisme : il avait cédé à un accès de « *furva francese* »; sa cause semblait perdue. Cependant le pape accueillit Rancé avec bonté au palais du Quirinal, et il commit l'examen de l'Étroite Observance à une Congrégation de Cardinaux ».

« L'abbé général de Cîteaux se montrait animé envers Rancé de sentiments très hostiles. Il entreprit une croisade contre le novateur importun qui songeait évidemment à soumettre l'Ordre tout entier au système en vigueur à la Trappe. Son confident et son homme d'action, dans cette guerre à outrance, était le jeune abbé de Tamié. Il est temps que nous fassions connaître ce religieux qui occupe une place si importante dans l'histoire de son Ordre ».

VI. — Jean-Antoine de la Forest de Somont, baron de Bonvillars, naquit à Yenne en 1645. Il était l'aîné de deux garçons et de deux filles. L'une de ses sœurs se fit religieuse, au monastère de Béton, dont elle devint ensuite l'abbesse; l'autre épousa messire François de Bertrand de la Pérouse, premier président du Sénat de Chambéry et gouverneur de Savoie. Jean-Antoine abandonna de bonne heure les prérogatives attachées à son droit d'aînesse : à l'âge de treize ans, il s'engagea dans l'état ecclésiastique. Une inspiration providentielle ou simplement l'invitation de son oncle le conduisit à Tamié, où il prit l'habit de novice, l'année même où mourut son oncle, abbé du monastère (1659)¹⁴.

(14) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 90-92.

Sans doute dès cette date, l'abbaye lui fut réservée par le duc de Savoie et l'on attendit que le jeune novice fut en âge d'en prendre possession.

Jean-Antoine quitta Tamié et s'en fut achever son noviciat à Cîteaux, où il fit profession entre les mains du général Claude Vaussin de Corsain.

Il semble que dès lors le jeune moine était considéré comme abbé de Tamié. Quand, en 1662, l'abbaye du Béton fut visitée par François de Montholon, abbé de Saint-Sulpice¹⁵, vicaire général, assisté de frère Jean Clopier, prieur de Chetry et promoteur de l'Ordre, ses lettres patentes furent signées par Claude Vaussin, abbé de Cîteaux et Jean Antoine de la Forest de Somont, abbé de Tamié¹⁶.

Cette même année, Somont se rendit à Paris, au collège des Bernardins, pour terminer ses études et l'abbé de Cîteaux lui assigna pour en payer les frais, une pension de 500 livres tournois, sur les revenus de Tamié¹⁷.

Avec lui, partit aussi un autre religieux de Tamié, Jean-François Cornuty, qui devait être son compagnon de séjour et d'études à Paris.

Les deux religieux se mirent au travail avec ardeur. On remarqua bientôt l'abbé de Tamié : l'intégrité de ses mœurs et la vivacité de son esprit le mirent en rapport avec les membres les plus éminents du Clergé parisien. Il se livra à l'étude des langues grecque et hébraïque : on peut juger du progrès qu'il fit dans cette science par les notes qu'il a laissées sur les livres de la Genèse et de l'Exode.

VII. — Sa nomination au siège abbatial de Tamié qui, nous l'avons dit, avait été faite par le duc de Savoie fut enfin confirmée par Rome. Ses bulles, datées de la veille des nones d'août 1665, lui furent accordées par le pape Alex-

(15) Abbaye située près de Virieu-le-Grand (Ain), sur les rives de l'Arane, fondée en 1130 par Amé III, comte de Maurienne et Mahaud d'Albon; il en reste quelques pans de murs.

(16) MUGNIER : *Hist. doc. de Sainte-Catherine*, p. 106.

(17) SAINT-GENIS : *Histoire de la Savoie*, T. II, p. 331, note 3.

andre VII¹⁸. Il n'y était fait aucune mention de sa nomination par le duc. Le Sénat pourtant leur accorda son exequatur sans contradiction¹⁹.

Aussitôt Somont revint à Tamié et prit possession de son siège. Il régla toutes choses pour la conservation du bon ordre, en son absence, et alla continuer ses études au collège des Bernardins. Il laissait, comme prieur, dom Pierre Cornuty, avec mission de l'informer de tout ce qui se passerait à Tamié ou au Béton et de veiller au maintien de la régularité.

A peine était-il de retour à Paris, qu'il eut à subir les atteintes de la petite vérole et faillit succomber à cette épidémie qui exerçait en France les plus terribles ravages. Son compagnon, dom Cornuty, qui montra toute sa vie un talent particulier pour soigner les malades, se dévoua au service de son abbé, tant que dura le danger. Quand il le vit convalescent, il mit à exécution un projet, depuis longtemps formé, et, par une matinée de décembre 1665, prit le chemin de la Trappe, n'ayant pour provision qu'un morceau de pain et son bréviaire pour équipage.

L'abbé de Tamié fit de vains efforts pour faire revenir son religieux. Seul dès lors il poursuivit ses études, tout en s'occupant de ses monastères.

Au début de l'année 1666, conformément à la coutume, il dut prêter, au duc de Savoie, le serment de fidélité imposé aux évêques et aux abbés. Le seigneur de Capré nous a conservé, dans ses Mémoires, le souvenir de ce curieux cérémonial. Il écrit : « Le sieur abbé de Thamié La Forest de Somont, quoique régulier, envoya au bureau, le 21 janvier 1666, dom Sautier, religieux de Thamié, son procureur, pour presier serment de fidélité à S. A. R. des fiefs et juridictions de ladite abbaye. Estant mis à genoux, teste nue, la main sur la poitrine devant M. de Challes, premier président, le greffier leut tout haut l'acte de fidélité ensuite ledit sieur Président se leva et embrassa le dit Sautier, en

(18) Galha Christ, X II, p. 728.

(19) BURNIER : *Hist. de Tamié*, doc. 32, p. 291.

forme de l'accolée qui se donne ainsi aux ecclésiastiques et non avec l'espée. Le dit dom Sautier signa l'acte et se retira du bureau »²⁰

VIII. — Les soucis temporels ne faisaient pas oublier à M. de Somont le soin spirituel de son abbaye. Cette même année, on recut au monastère de Tamié le bref d'Alexandre VII et un grand nombre d'abus disparurent. Malgré les préoccupations que faisait naître une telle réforme, l'abbé de Tamié continuait ses études. A la fin de 1666, il prit ses grades et fut reçu licencié en théologie.

Dès lors, il prit connaissance des affaires générales de l'Ordre. De grandes discussions s'étaient élevées entre les monastères de Cîteaux. Les quatre premiers abbés de l'Ordre, c'est-à-dire ceux de Pontigny, de La Ferté, de Clairvaux et de Morimond, prétendaient ne point dépendre de celui de Cîteaux. Ils refusaient de reconnaître sa juridiction et de se soumettre à ses ordonnances. Quelques divisés que fussent ces prélats sur leurs intérêts particuliers ils ne laissaient pas de s'entendre contre la réforme inaugurée par l'abbé de Rancé. Tous leurs efforts, à Rome et à Paris, ne tendaient qu'à détruire cette innovation. L'abbé de Somont se prêta de grand cœur à toutes leurs manœuvres. Dans le livre qu'il composa à cette occasion et qui ne nous est pas parvenu, il soutenait que les réformés introduisaient une espèce de schisme dans l'Ordre par des observances impraticables. M. de Rancé n'y était pas épargné et le ridicule était jeté à pleines mains sur les usages qu'il avait introduit à la Trappe²¹.

D'ailleurs, très attaché à la maison de Cîteaux où il s'était formé à la vie religieuse, de Somont était un adversaire déclaré des supérieurs des quatre premiers monastères et pour M. de Cîteaux un zélé défenseur. Nous le verrons sa vie entière demeurer fidèle à ses premières idées.

En 1668, il visita l'abbaye des Ayes et décide que les

(20) Mémoires Académie de la Val. d'Isère, 1^{re} série, T. III, p. 104.

(21) BURNIER : *Histoire de Tamié*, p. 93.

Religieuses n'auront pas de gants, quand elles iront au parioir; il leur recommande de porter des manchettes extrêmement baissées et ordonne que, conformément au bref d'Alexandre VII, de 1666, elles ne mangeront de la viande que trois fois par semaine.²²

IX. — Ce fut en 1669 que Jean Antoine de Somont reçut l'ordre de la prêtrise des mains de l'archevêque de Paris. Il revint en Savoie, la même année, et visita de nouveau l'abbaye des Ayes. Mais ce ne fut qu'en 1671 qu'il obtint la bénédiction abbatiale à Cîteaux. Nous voyons, cette même année, son prieur Pierre Cornuty, assister, le 25 août à une élection à Sainte-Catherine. Somont ne fut en effet de retour à Tamié qu'au mois de septembre²³. L'année suivante, il assista au Chapitre général qui le nomma vicaire général pour la province de Savoie. A cette occasion, par billet du 3 septembre 1672²⁴, le duc de Savoie, Charles Emmanuel II, déclara vouloir que la qualité de vicaire général de l'Ordre de Cîteaux en Savoie soit annexée au titre même de l'abbé de Tamié, comme il en était en possession immémoriale; sans qu'il fut besoin pour cela de lettres particulières de l'abbé de Cîteaux, qui du reste, les accordait presque toujours. Depuis lors les provisions, qui ne contenaient pas le titre de vicaire général, n'étaient entérinées au Sénat que sous la protestation qu'il n'en résulterait aucun préjudice de sa possession immémoriale, protestation qui se lit dans les décrets du 1^{er} octobre 1751 et 31 octobre 1757.²⁵

Les fonctions de vicaire général permirent à l'abbé de Somont de revoir son monastère et les abbayes cisterciennes qui en dépendaient. Il aimait la régularité et fit tous ses efforts pour que le bref d'Alexandre VII recut son application complète en Savoie. Dans ses cartes de visite, il donne le détail circonstancié de toutes les observances du

(22) MUGNIER : *Hist. doc. de Sainte-Catherine*, p. 107.

(23) MUGNIER : *Ibid.*, p. 109.

(24) BURNIER : *Hist. de Tamié*, doc. 25, p. 268.

(25) CHEVRAV : *Vie de saint Pierre*, II, p. 238.

cloître. Et ces réglemens étonnent par la sagesse dont ils témoignent dans ce jeune abbé de 28 ans. Les Cisterciens de Savoie, habitués pour la plupart à vivre sans règle, refusèrent d'abord de se soumettre aux ordonnances contenues dans le bref. Leur résistance s'appuyait sur le refus d'enregistrement que le Sénat avait opposé à cet acte. Cependant le zèle de l'abbé de Tarnié parvint à retrancher les principaux abus, en attendant que la Cour suprême donnât son placet au bref du pape ²⁶.

Somont profita d'un hiver qu'il passa à Tarnié pour mettre complètement ses religieux dans la bonne voie et s'appliqua surtout à leur prêcher d'exemple. Au printemps de 1674, il visita le monastère des Ayes, de la filiation de Tarnié, pour y assurer la réforme d'Alexandre VII.

Son devoir de vicaire général rempli, il partit pour Paris soutenir sa thèse et recevoir le bonnet de docteur en Sorbonne. Les hommes éclairés qui, depuis quelque temps, suivaient avec intérêt la carrière du jeune abbé applaudirent à son succès.

Etienne Le Camus, cardinal et évêque de Grenoble lui donna même un témoignage de la plus grande confiance. Il soumit au nouveau docteur la théologie morale qu'il avait fait composer pour l'instruction de son clergé. Somont l'examina et donna son approbation à ce livre, en 1676. Cette approbation se lit, en tête du premier volume et montre l'éloignement qu'inspiraient à ce religieux les maximes relâchées qui avaient prévalu dans la plupart des maisons de l'Ordre.

Il en donna une nouvelle preuve dans la visite de plusieurs abbayes du royaume, visite qu'il entreprit, en qualité de vicaire général, après avoir obtenu des lettres de naturalisation du roi Louis XIV.

« Cette conduite exemplaire faisait supposer que l'abbé de Tarnié se montrerait favorable à la réforme; mais il en était encore bien éloigné. Depuis longtemps, M. de Rancé faisait des instances à Rome et à Paris pour maintenir

(26) BURNIER : *Hist. de Tarnié*, p. 95.

l'Étroite Observance, augmenter le nombre des maisons qui l'avaient embrassée et les mettre à l'abri des entreprises du général qui voulait soumettre tout l'Ordre au bref d'Alexandre VII. Les abbés réformés obtinrent, du roi, des commissaires qui devaient examiner le différend. C'étaient des membres du Parlement de Paris et du Grand Conseil. Ils approuvèrent à l'unanimité les articles que leur présentèrent Rancé et ses adhérents; le roi en avait agréé les conditions et l'arrêt qui allait les étendre à tout l'Ordre de Cîteaux devait être prononcé à la Cour suprême de Paris, le 19 avril 1675.

« L'abbé de Cîteaux, prévenu de ce qui se passait, ne perdit point de temps. Il s'entendit avec M. de Somont, qui partit pour la Cour, dans la matinée du 18 avril. L'abbé de Tarnié était lié avec les membres les plus influents du conseil et en particulier avec le prince de Condé. Il fit ressortir avec énergie les raisons qui devaient empêcher que le Parlement prononçât l'arrêt préparé. Il démontra que si l'on adoptait la réforme, les abbés des royaumes étrangers ne s'y soumettraient pas et refuseraient d'assister au chapitre général, ce qui priverait le roi d'un moyen d'influence hors de contestation. Ces raisons touchèrent les conseillers du roi. Ils soumièrent l'affaire à un nouvel examen, et, au lieu de l'arrêt que Rancé avait provoqué, le Parlement décida que les choses resteraient dans le même état qu'avant. L'abbé de Tarnié avait obtenu un triomphe complet et la réforme proprement dite allait se borner désormais à la seule abbaye de la Trappe » ²⁷.

Au milieu de ses succès l'abbé de Tarnié demeurait le ferme soutien de l'abbé de Cîteaux contre les prétentions des quatre premiers abbés de l'Ordre. Et pour mieux en établir les droits, il composa même un livre intitulé : « *Le véritable gouvernement de l'Ordre de Cîteaux* ». Cet ouvrage témoigne d'une connaissance approfondie du droit et des constitutions de l'Ordre. Sa publication à Paris, en

(27) BURNIER, *Hist. de Tarnié*, p. 96 et 97.

1676, mit le sceau à la réputation de son auteur et augmenta encore la confiance que le général avait en lui²⁸.

Il faut dire toutefois que les démolés de l'abbé de Cl-teaux avec les supérieurs-majeurs de l'Ordre n'en furent pas pour autant terminés. Et il faudra attendre le Chapitre de 1738 pour voir la fin de cette malheureuse affaire. Le général Pernot, soutenu de l'autorité du ministre Fleury, aura assez de crédit alors pour amener ces quatre prélats à se désister de leurs prétentions²⁹.

Semblablement contre Rancé, la victoire de Sommont devait être éphémère. L'illustre abbé de la Trappe n'aurait bienôt de plus zélé auxiliaire pour sa réforme que le brillant abbé de Tamié.

(28) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 94. — Cet ouvrage ne porte pas le nom de son auteur.

CHAPITRE II

LA RÉFORME DE TAMIE

(1677-1701)

I. L'abbé de Sommont à la Trappe. — II. Dom J. F. Cornuty, disciple de Rancé. — III. Retour à Tamié de l'abbé de Sommont et de dom Cornuty. — IV. La Réforme à Tamié. — V. La nouvelle communauté; reconstruction de l'abbaye. — VI. Sommont visiteur des abbayes cisterciennes de Savoie. — VII. Procureur général de son Ordre à Rome. — VIII. Son rôle bien-faisant pendant la guerre de 1690-1696. — IX. Dernières années, maladie et mort de M. de Sommont. — X. Son éloge, son tombeau.

I. — Sans se laisser décourager par son insuccès de 1675, l'abbé de Rancé mettait tous ses soins à faire fleurir dans son monastère la parfaite observance de la règle. La renommée de la Trappe se répandit peu à peu et comme nous l'avons dit, ecclésiastiques ou laïques, et parmi eux les plus grands personnages de l'époque s'y rendaient par curiosité, par désir d'éducation, pour s'y recueillir pendant quelques jours de retraite du tumulte du monde et de l'embaras des affaires. L'abbé de Sommont lui-même fut entraîné par le courant et vint à la Trappe en 1677. Quel était son dessein? Venait-il en curieux lui aussi voir les merveilles qu'il entendait rapporter de cette grande maison? Voulait-il étudier la règle de plus près pour la mieux combattre ou son intention était-elle de retirer de ce monastère le religieux de Tamié qui s'y était réfugié? On l'ignore. Ce que nous savons, c'est le cordial accueil qu'il y reçut de l'abbé de Rancé. Il ne fut pas question entre eux de leurs difficultés passées. Tout à loisir l'abbé de Tamié put se rendre compte par lui-même de la vie monastique de la Trappe. Il ne put s'empêcher d'admirer le silence exact qu'on y gardait, la gravité avec laquelle on y chantait l'office divin, la modestie des religieux durant cet exercice, leur application au travail manuel et la sérénité qui brillait

sur tous les visages. Sa conscience alors lui reprocha vivement les peines qu'il s'était données pour empêcher qu'une réforme aussi édifiante ne s'étendit à tous les monastères de Cîteaux. Il rentra dans sa cellule et versa d'abondantes larmes; la nuit entière se passa dans les sanglots. Un religieux, son voisin, alla dire au supérieur du monastère que l'abbé de Tamié paraissait en proie au plus violent chagrin. « L'Esprit de Dieu soufflé où il lui plaît, répondit de Rancé; prions-le qu'il fasse de cet abbé un vase d'élection ».

Quelques instants après Somont vint se jeter en pleurant aux pieds du réformateur et lui dévoila l'état de son âme. Il protesta de la résolution où il était de réparer le mal autant qu'il le pourrait en introduisant la réforme dans son abbaye de Tamié. Rancé ne fit entendre à son confrère que des paroles de consolation et d'espérance; dans les dispositions où il le voyait des reproches eussent été inutiles. Somont se montra disposé à mettre sur le champ tout en œuvre pour établir la réforme dans sa maison, mais il demanda que son religieux lui fut rendu. « Soyez persuadé, dit M. de Rancé, que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour seconder votre résolution. Non seulement dom Cornuty, mais ma communauté tout entière est à votre service ». Il est temps que nous fassions une connaissance plus intime avec ce religieux déjà nommé au chapitre précédent, qui semblait indispensable à l'abbé de Somont pour l'accomplissement de ses projets.

Jean François Cornuty était né, le 11 septembre 1641, à Chevron, entre Conflans et Tamié, d'une famille importante. Son père, Pierre Cornuty, y remplissait les fonctions de juge châtelain du baron de Chevron. Il suivit les cours des jésuites de Chambéry et y fit paraître des talents si variés que ces pères cherchèrent à l'engager dans leur compagnie. Pendant les vacances de 1660, Cornuty alla visiter, au monastère de Tamié, un de ses frères aînés, dom Pierre, qui depuis longtemps y avait pris l'habit religieux. La vie cénotifique lui parut pleine d'attraits et on l'admit la même année au nombre des novices. Nous avons déjà dit précédemment que ce jeune religieux fut choisi pour

être le compagnon de l'abbé de Somont lorsque celui-ci vint à Paris, pour achever ses études, au Collège des Bernardins.

Il y avait alors dans ce collège un singulier mélange de religieux des deux observances. Cornuty qui n'avait point adopté la réforme s'en étonna d'abord, puis cette différence lui fit faire de sérieuses réflexions. Durant les trois ans qu'il resta au collège, il ne manqua jamais, chaque fois que l'occasion s'en présentait, de manifester son inclination pour la vie régulière. L'abbaye de la Trappe était alors en grande réputation, Cornuty résolut de s'y présenter. Mais comment faire un voyage de trente lieues en pays inconnu, sans argent et sans ressources d'aucune espèce?

Il s'y décida cependant après avoir, ainsi que nous l'avons raconté, arraché par son dévouement, l'abbé de Somont au danger d'une grave maladie. Un matin du mois de décembre 1665, dès que les portes du collège furent ouvertes, il prit la route de Normandie. Le voyage fut long et pénible. Cornuty redoutait la vengeance de l'abbé qui s'était indigné de ce brusque départ et avait mis des gens à sa poursuite. La crainte d'être ramené au collège des Bernardins faisait doubler le pas au moine fugitif. Après avoir vécu de charité durant sa route, il toucha enfin aux portes du monastère et fit dès ce moment le voeu d'y vivre et d'y mourir. Le jeune postulant était alors dans sa vingt-cinquième année. Il était bien fait de sa personne, avait le teint coloré, la voix forte et mélodieuse. Dès la première entrevue, on se sentait entraîné vers lui par un attrait particulier. Il fut reçu à la Trappe par le père prieur, qui l'accueillit avec une grande bonté. M. de Rancé était alors à Rome pour les affaires de la réforme; Cornuty lui écrivit et le supplia de le recevoir au nombre de ses religieux. La réponse de l'illustre abbé, en date du 19 janvier 1666 est pleine du saint zèle qui l'animait. Il se réjouit de la résolution de dom Cornuty de prendre sa maison pour le lieu dans lequel il veut passer le cours de sa vie et de la pénitence qu'il a embrassée. Il consent avec joie à l'accueillir, l'assure qu'il trouvera en lui toute la cordialité et l'affec-

tion qu'il a pu se promettre et termine enfin en lui disant que lorsque l'on se donne vraiment à Dieu « la vie, quelque pénitente qu'elle soit, n'a rien de trop pénible, les pratiques les plus laborieuses sont douces, on trouve repos et consolation en tout. Le joug de J.-C. n'a rien que d'aimable pour ceux qui se jettent sans crainte dans ses bras »¹.

Dès ce moment une liaison intime s'établit entre le réformateur de la Trappe et son nouveau disciple. Rancé mit tous ses soins à le former et ne lui épargna pas les humiliations pour éprouver sa vertu.

Il est d'usage dans tous les monastères où l'on suit la règle de Saint Benoît de tenir le chapitre plusieurs fois par semaine. La communauté se réunit sous la présidence de l'abbé et là chaque religieux s'accuse à haute voix des fautes extérieures qu'il a commises contre la règle. Le supérieur impose des pénitences ou donne de simples avis, suivant le degré des infractions commises. Un jour, le frère Cornuty s'était proclamé pour quelques légers manquements; Rancé lui infligea un blâme sévère et lui ordonna de se donner la discipline au milieu du chapitre; il fut obéi à l'instant. L'abbé continua sa réprimande et dit au jeune religieux qu'il méritait qu'on le chassât de la maison et qu'il était indigne de vivre dans une aussi sainte compagnie, il termina en l'expulsant du chapitre. Cornuty se rendit à l'église pour demander pardon à Dieu des fautes qu'on lui reprochait. Quand il eut quitté l'assemblée, Rancé fit le plus brillant éloge des vertus de ce moine qu'il considérait comme « un présent du ciel » pour l'abbaye de la Trappe. La conduite du réformateur à l'égard du frère Cornuty peut paraître singulière, mais elle est tout à fait conforme aux traditions de l'Ordre de Cîteaux et la vie de Saint Bernard nous en offre plus d'un exemple.

Lorsque Cornuty eut fini son temps d'épreuve, M. de Rancé l'admit à la profession religieuse avec vœu de stabilité dans l'abbaye de Tamié pour le cas où M. de Somont

(1) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 270, doc. n° 26.

adopterait la réforme, ce qui paraissait peu probable. Et comme le climat de la Trappe semblait nuisible au tempérament délicat du nouveau religieux, Rancé l'envoya à Foulearmont, abbaye réformée du diocèse de Rouen. Dom Cornuty y reçut l'ordre de la prêtrise en 1672. Il exerçait en 1677 dans ce monastère l'emploi difficile de maître des novices, lorsqu'il apprit l'heureux changement qui s'était opéré dans l'esprit de M. de Somont à l'égard de la réforme. L'abbé de Rancé lui en donna le premier la nouvelle dans une lettre qu'il lui écrivit à la date du 14 septembre 1677. « M. l'abbé de Tamié, lui disait-il, nous est venu voir et nous a tellement persuadés du véritable dessein qu'il a d'établir la réforme dans sa maison, que j'ai cru qu'il n'y avait nulle apparence, de ne pas vous dire de l'aller secourir dans une résolution si sainte et si religieuse. L'amitié même et la considération que nous avons pour lui fait que nous ne pouvons pas nous dispenser de prendre une entière part à tout ce qui le touche. Je m'assure que le révérend abbé de Foulearmont, quelque envie qu'il puisse avoir de vous conserver dans sa maison, y donnera les mains et qu'il regardera cette occasion-là comme un événement de bénédiction auquel on ne peut pas s'exempter de contribuer ».

III. — Aussitôt que M. de Somont eut pris avec l'abbé de la Trappe les arrangements convenables à son dessein, il retourna à Paris d'où il donna les ordres sévères pour que rien dans la suite ne vint en arrêter le succès. Il écrivit tout d'abord à dom Pierre Cornuty, son procureur, pour qu'il fit démolir de fond en comble la chapelle et les principaux appartements de la villa des abbés de Tamié à Planchèrme. D^r l'ancienne Tour Gaillarde, qui avait été pendant de longues années un sujet de scandale pour les habitants du pays, il ne resta plus, au bout de quelques jours, qu'un seul bâtiment nécessaire à l'habitation du fermier et de sa famille.

Dom Jean François Cornuty ne tarda pas à rejoindre M. de Somont dans la capitale. Leur joie fut grande de se

retrouver après douze ans de séparation et au milieu des circonstances qui avaient amené leur rapprochement. Ils apprirent à Paris l'effet produit dans tous les monastères de l'Ordre par l'évolution inattendue de M. de Sommont vers la réforme. Quelques abbés de la Commune Observance, connaissant l'ancienne ardeur de ce prélat pour leur parti, qualifièrent sa conduite de lâche défection. Celui de Cîteaux fit tous ses efforts pour lui faire changer de sentiment; ses manœuvres n'eurent aucun succès et cette courageuse résistance augmenta l'estime que le général avait depuis longtemps conçu pour l'abbé de Tamié.

Les religieux que M. de Rancé avait fait espérer à ce dernier pour l'aider à introduire la réforme dans sa maison partirent de la Trappe le 14 octobre 1677 et vinrent à Paris trouver MM. de Sommont et Cornuty. Ils étaient au nombre de trois : dom Alain Morony et dom Anselme Gillet, prêtres profès; frère Antoine Noël, religieux de chœur. Dom Alain et dom Anselme devaient quitter Tamié et retourner à la Trappe après l'établissement complet de la nouvelle communauté. Quant au frère Antoine, il restera et mourra à Tamié en 1695. C'était l'ancien valet de chambre de M. de Rancé, lorsque celui-ci vivait dans le monde. Il avait embrassé la vie monastique avec son maître. Comme il était très intelligent, Rancé avait pensé qu'il serait utile pour l'organisation de la communauté de Tamié. En effet, le frère Antoine devait s'employer avec le plus grand succès aux constructions du nouveau monastère et accomplir à lui seul d'importants travaux de défrichement. M. de Sommont voudra le faire ordonner prêtre, mais l'humble religieux s'y refusera pour garder son état de frère jusqu'à sa mort.

Les religieux de la Trappe étaient porteurs d'une lettre où Rancé exhortait les nouveaux cénobites et leur donnait de l'assurance pour l'accomplissement de leur dessein. « Je prie Dieu leur disait-il, qu'il bénisse tout ce que vous allez entreprendre pour sa gloire. Si vous connaissez bien tous, tant que vous êtes, ce que vous pouvez faire dans le fond de ces montagnes pour son service et pour l'édification de

son Eglise, dans un temps et dans un pays d'une désolation presque infinie, vous entreriez dans Tamié avec les mêmes sentiments qu'avaient nos premiers Pères quand ils entrèrent dans le désert de Cîteaux. Je vous proteste que, si j'avais eu assez de santé, j'aurais quitté notre monastère au moins pendant quelques mois, pour avoir la consolation d'être du nombre de ceux qui auront l'avantage de commencer une telle œuvre »².

IV. — « La pieuse colonie se mit en route pour Tamié; dom Pierre Cornuty, qui avait été prévenu de son arrivée, la reçut avec empressement. Le 21 novembre 1677, jour de la Présentation de la Vierge Marie, on fit l'inauguration solennelle de la réforme dans l'abbaye après environ deux siècles de relâchement ».

« Ainsi qu'on l'avait prévu, la plupart des anciens religieux firent aux nouveaux venus la plus vive opposition. Ils protestèrent de ne se soumettre jamais à un autre régime qu'à celui que trace le bref d'Alexandre VIII. Comme ils formaient la majorité, dom Cornuty et ses confrères essayèrent de leur part des contradictions de toute espèce. M. de Sommont, retenu jusqu'alors en France pour les affaires de l'Ordre, arriva à Tamié au mois de décembre; sa présence calma les esprits. On avait déjà déclaré de sa part à la communauté qu'il n'entendait gêner personne; que les religieux qui ne voudraient pas embrasser la réforme étaient libres de se retirer dans d'autres maisons. Il envoya dans différentes abbayes de France et de Savoie les moines attachés à la commune observance; c'était le plus grand nombre. Des anciens religieux on ne conserva que dom Pierre Cornuty, dom Alliod pour qui M. de Sommont eut beaucoup d'égards à cause de son grand âge, et trois novices. L'un d'eux nommé Joseph Martin était originaire de Maurienne. On cite de lui un fait caractéristique. Il craignait que sa vue basse ne fut un obstacle à sa réception; mais comme sa mémoire était prodigieuse, il étudiait les

(2) Lettre de l'abbé de Rancé, octobre 1677, dans BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 271.

moreaux qui devaient être lus au réfectoire et les récitait sans broncher, ne regardant le livre qu'aux alinéas ».

« C'est ainsi que la réforme de la Trappe s'établit à Tamié malgré les contradictions qui l'accueillirent à son début. La nouvelle communauté adopta les règlements de M. de Rancé dans toute leur étendue, sauf qu'elle s'accorda l'usage du beurre et des œufs et qu'elle fixa pour chaque jour une courte récréation. Ces adoucissements disparurent sous les abbés qui succédèrent à M. de Somont et Cornuty ».

L'abbaye de Tamié peut être considérée comme la première fille de la Trappe et la seconde maison de l'Ordre. C'était l'avis de M. de Rancé qui écrivait, le 8 octobre 1683, à Dom Cornuty : « Je vous avoue que je regarde Tamié comme la Trappe et que je vois ce que vous faites en ce pays-là comme si vous le faisiez ici »³.

V. — « Le personnel de l'abbaye presque entier renouveau, rien ne s'opposa plus à ce qu'on y suivit les prescriptions de la règle. L'esprit de mortification qui animait les religieux les porta à observer le carême de 1678 de la même manière qu'on en usait alors à la Trappe, c'est-à-dire qu'ils ne faisaient qu'un repas après les Vêpres vers quatre heures du soir. Ce jeûne rigoureux joint au travail des mains et aux exercices du cœur dans la plus rude saison de l'année fit naître parmi les moines de Tamié des infirmités assez graves. Le cardinal Le Camrus, évêque de Grenoble, ayant voulu suivre pendant quelques jours le régime de la communauté, fut d'avis qu'on devait le tempérer un peu et M. de Somont y introduisit le léger adoucissement dont on a parlé plus haut ».

« Dans la contrée, on parut dès l'abord plus étonné qu'édifié du genre de vie que menaient les religieux. Les postulants se firent longtemps attendre; ils arrivèrent cependant et en si grand nombre que les bâtiments de l'abbaye devinrent trop étroits pour les contenir. La plupart des anciennes constructions tombaient en ruine, car on n'y

(3) Lettre de Rancé, dans BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 277.

avait fait que des réparations insignifiantes depuis la réduction opérée en 1659, par les sénateurs. La communauté était très mal logée; elle subsistait nuit et jour les intempéries de l'air pour se rendre à l'office divin et la voute de l'église était effondrée sur plusieurs points. L'abbé de Somont, dom Cornuty et son frère formèrent le projet de bâtir une nouvelle abbaye. Mais comment y arriver avec les plus modiques ressources? La maison n'était guère pourvue en provisions et le procureur n'avait en caisse qu'une somme de soixante louis. D'ailleurs on vivait « dans un pays et dans un temps d'une désolation presque infinie ». Ainsi que M. de Rancé le marquait dans ses lettres. Ces obstacles n'arrêtèrent point les intrépides réformateurs qui avaient reconstruit avec tant de peine l'édifice moral de l'abbaye. Pleins de confiance en Dieu, ils se mirent à l'œuvre avec ardeur. C'était un spectacle nouveau que de voir ces religieux extraire ou tailler des blocs de pierre, passer du sable, creuser les fondations, servir les maçons comme de simples manoeuvres, puis interrompre leur silencieux travail pour chanter les louanges de Dieu. M. de Somont, ce gentilhomme dont l'esprit avait brillé d'un si vif éclat en France et en Italie, s'appliquait comme les autres moines aux plus pénibles exercices; pendant les heures de repos, il rappelait à ses confrères qu'un religieux selon l'esprit de Saint Benoît ne mérite ce nom que lorsqu'il vit du travail de ses mains »⁴.

VI. — Au milieu de ces importantes occupations, l'abbé de Tamié n'oubliait point qu'il était vicaire général de Cîteaux; il en remplissait consciencieusement la charge.

En deux circonstances pourtant, la visite des monastères sarvoisins est faite par un autre supérieur.

Le 26 octobre 1676, Jean Petit, abbé de Cîteaux, donne une commission à dom Georges Maillardet, procureur au Séminaire de Dôle, pour visiter les abbayes de Tamié, Hautecombe, Aulps, Chezery, le Béton, Sainte-Catherine,

(4) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 109-113.

et Bonlieu⁵. Peut-être le supérieur de l'Ordre craignait-il que les ordonnances de l'abbé de Tarnié fussent sans effet parce que, son abbaye exceptée, aucune n'avait encore accepté le bref d'Alexandre VII. Peut-être plus simplement Somont, à cette date, faisait-il la visite d'autres abbayes de l'Ordre en France, en sa qualité de vicaire général.

Et c'est sans doute pour la même raison qu'en 1678 la visite du Béton fut faite par l'abbé de Saint-Sulpice. Le visiteur a pour mission de mettre fin aux désordres qui règnent dans cette maison.

Le Sénat, par un arrêt du 27 juillet 1683, voulant sans doute diminuer l'importance des biens de mainmorte et peut-être l'ardeur du prosélytisme vis-à-vis des héritières avait réduit à 5.000 florins la somme nécessaire pour entrer en religion⁶.

Par cette brèche, plusieurs personnes, que le prix élevé de la dot requise avait fait reculer, s'introduiront dans la maison et peut-être y importeront-elles de dangereuses idées d'indépendance qui seront ensuite la cause de la perte du monastère.

L'abbesse, à cette date, (21 décembre 1678) était Francoise de la Forest de Somont et les religieuses s'appelaient : Anne Mugnier, Marguerite Boisson, Marie Molllet, Barbe Françoise Bernardine de Menthon de la Palme, Philippine et Jeanne de Roberty, Victoire de Menthon de Gruffy, Antonie Dugay de Navette et Marguerite Lucas d'Allery. Leur confesseur était dom Louis Gros, abbé de Chézery.

Bien que sœur de M. de Somont, l'abbesse du Béton paraissait animée à son égard de sentiments très malveillants. « On lui avait fait entendre que M. de Somont traitait ses religieux de Tarnié comme un troupeau de nègres, qu'il était pour eux d'une sévérité impitoyable et qu'il manquait de charité envers tout le monde. Cette religieuse, ayant fait un voyage pour les intérêts de sa maison, passa par Tarnié

(5) BURNIER : *Hist. de Tarnié*, p. 95.

(6) MUGNIER : *Hist. doc. de Sainte-Catherine*, p. 118.

(7) GLOVER : *Le Béton*, p. 37. — Chézery se trouve dans le département de l'Ain.

à son retour et y séjourna quelque temps. Elle admirera la régularité parfaite de ce monastère, la paix qui régnait entre les moines et les louanges qu'ils prodiguaient à leur supérieur pour sa conduite pleine de charité. Elle fit dès lors tout son possible afin de ramener sa communauté à un genre de vie vraiment religieux⁷.

Son frère visita le Béton, le 30 mai 1680, et, entre autres réformes, établit un registre où seraient inscrits tous les actes de la vie religieuse tant de la communauté que de la population séculière qui, au point de vue spirituel, dépendait de l'abbaye.

Le 11 août suivant, il est à Sainte-Catherine où il préside la cérémonie de prise d'habit de novice de Catherine de Chavannes. Comme au Béton, il y établit de sa propre main le registre des actes de la vie religieuse. Il l'intitule :

« Registre des vestures des novices, professions, enterrements, baptêmes, mariages et autres actes solennels qui se font dans l'église du monastère de Sainte-Catherine qui a charge d'âmes des personnes séculières des environs. Paraffé par moi, abbé de Tarnié, vicaire général de Otheaux ».

L'abbaye de Sainte-Catherine formait alors une espèce de paroisse pour les villages de la Bouverie, des Puisots, du Moulin-Rouge et autres lieux circonvoisins⁸.

« En 1682, l'abbé de Tarnié entreprit la visite des maisons cisterciennes de la province. Son attachement aux principes de la réforme avait suscité contre lui bien des préventions. Il s'efforça de les faire disparaître en conformant ses ordonnances au bref d'Alexandre VII. Dans la plupart des monastères de Savoie, on considérait M. de Somont comme un homme outré dans ses convictions et plein d'ardeur pour les imposer à autrui. On alla même, dans quelques abbayes, jusqu'à en appeler de ses cartes de visites aux supérieurs majeurs »⁹.

(8) BURNIER : *Hist. de Tarnié*, p. 113.

(9) MUGNIER : *Hist. doc. de Sainte-Catherine*, p. 114.

(10) BURNIER : *Hist. de Tarnié*, p. 113.

Tandis que l'abbé de Tarnié, pris par les devoirs de sa charge, parcourait les monastères de Savoie pour les ramener à une ferveur plus grande, la conduite de celui de Tarnié incombat tout entière au prieur dom J. F. Cornuty. Par délicatesse d'âme, peut-être aussi fatigué des difficultés qu'il rencontrait dans l'accomplissement de sa mission, le saint religieux découragé eut un moment l'intention de regagner la Trappe. Il en écrivit à M. de Rancé. La réponse ne se fit pas attendre. Le 15 juillet 1682, le grand réformateur lui dit : « M. votre abbé est parti par ordre supérieur et de penser quitter la maison dont il vous a donné la conduite, c'est ce que vous ne pouvez et que personne ne vous conseillera. Il faut que vous y demeuriez et que vous y attendiez son retour et que pendant son absence vous vous employez tout entier à faire ce que vous croyez que Dieu demande de vous. Instruisez les personnes qui sont sous votre charge selon les véritables maximes dans lesquelles elles ont toutes été élevées et pour ceux qui ne peuvent les goûter et qui ont une autre éducation, faites ce que vous pourrez pour leur mettre dans le cœur ce qu'ils n'y ont pas »¹¹.

M. de Somont, sa visite faite, rentra à Tarnié pour y demeurer jusqu'au chapitre de 1683. Quand il s'y rendit, il fut nommé premier définiteur, place qu'il avait déjà occupée, onze ans auparavant. Les abbés de la Commune Observance mirent tout en œuvre pour réduire l'Ordre entier à se soumettre au bref d'Alexandre VII. Mais l'abbé de Tarnié déjoua leurs manœuvres et sa fermeté lui attira de telles sympathies que la grande majorité de l'assemblée le nomma procureur général à Rome et visiteur des abbayes de l'Ordre pour toute l'Italie.

A cette occasion il revit l'abbé de Rancé et lui donna des nouvelles de dom Cornuty. Dans une lettre, écrite au prieur de Tarnié, le 8 octobre 1683, l'abbé de la Trappe lui dit : « J'ai appris de vos nouvelles avec bien de la joie et M. l'abbé de Tarnié nous a assurés que vous perséverez toujours dans votre zèle et votre fidélité ordinaires. Je

(11) BURNIER : *Ibid.* Preuves, p. 276.

vous exhorte de continuer de servir Notre Seigneur dans le lieu dans lequel il lui a plu de vous appeler, l'absence de votre supérieur que la divine providence engage dans les affaires de notre Ordre vous y oblige encore plus particulièrement. Je vous avoue que je regarde Tarnié comme la Trappe et que je vois ce que vous faites en ce pays là comme si vous le faisiez ici »¹².

M. de Somont partit pour Rome où sa nouvelle dignité le força de résider pendant sept ans. Il ne quitta l'Italie qu'à de rares intervalles pour aller prendre quelque repos à Tarnié et se rendre aux chapitres généraux. Pendant ce temps et ensuite pendant la guerre, ce fut l'abbé de Clairvaux qui exerça juridiction sur les abbayes cisterciennes de Savoie dont il était le supérieur immédiat.

L'abbé de Tarnié eut bientôt conquis l'estime du pape Innocent XI à tel point que celui-ci aurait sérieusement songé à le faire cardinal. Mais d'anciens démolés existaient alors entre la cour de Rome et celle de Versailles. Quelques visites que M. de Somont fit aux ambassadeurs français, ses anciens amis, et les liaisons qu'il avait avec eux portèrent ombrage aux cardinaux et paralysèrent les bonnes dispositions du pape »¹³.

L'abbé de Tarnié resta tout entier à ses fonctions de visiteur, il parcourut en cette qualité les diverses provinces de l'Italie appliquant, à tous les monastères de Cîteaux, les dispositions du bref d'Alexandre VII. Une seule de ces abbayes, celle de Buonsolazzo en Toscane reçut la réforme de la Trappe; un de ses prieurs, Arsène de Jougias, devendra plus tard abbé de Tarnié.

A son retour dans sa communauté M. de Somont se félicita de l'ordre parfait qu'y faisait régner dom Jean François Cornuty. Les constructions de la nouvelle abbaye étaient fort avancées, mais les événements politiques allaient retarder l'achèvement des travaux.

VIII. — Au moins de juin 1690, la guerre éclatait entre

(12) Lettre de Rancé, dans BURNIER, *Hist. de Tarnié*, p. 277.

(13) BURNIER : *Hist. de Tarnié*, p. 114.

le duc de Savoie, Victor Amédée II, et le roi de France, guerre qui devait durer jusqu'au traité de Turin, signé le 29 août 1696. Les hostilités commencées en août furent malheureuses pour le duc. Le 12 septembre, la Savoie était conquise. L'armée française occupa tout le pays et y commit quelques désordres. « Le faubourg de Boeuf à Annecy fut pillé et la ville même menacée de subir un traitement semblable si elle n'ouvrait ses portes à la première réquisition. Pour prévenir de plus grands malheurs, M. de Somont vint au devant des généraux parmi lesquels il comptait quelques amis, il les gagna si bien que le commandant en chef de l'armée fit défendre de commettre aucun acte d'hostilité dans les lieux que protégeait l'abbé de Tamié ou qui appartenaient à son monastère. Sur toute la route d'Annecy à Aiguebelle, les propriétés échappèrent au pillage grâce à ces mots magiques : « C'est à l'abbé de Tamié ». Il a le bras bien long ce Monsieur-là », disaient les soldats impatientés. Pour témoigner aux généraux et aux principaux officiers toute sa reconnaissance, M. de Somont les reçut à l'abbaye et fit distribuer une quantité de bois considérable à l'armée qui campait dans la vallée. Chefs et soldats se retirèrent enchantés de l'hospitalité des moines. Les habitants du pays échappèrent au pillage : c'était là le principal souci de M. de Somont. A Turin on interpréta sa conduite dans un sens très défavorable, quelques courtisans, mal informés, déclarèrent au duc que l'abbé de Tamié était d'intelligence avec ses ennemis; on alla même jusqu'à laisser entendre qu'il avait contribué à les introduire en Savoie. Ces rapports firent concevoir au prince les plus fâcheuses impressions, et la disgrâce de M. de Somont date de cette époque. Rien ne lui était plus facile que de se justifier, car les témoins de ses actes eussent attesté sa droiture; il aimait mieux souffrir en silence et ce ne fut qu'après sa mort que la vérité se fit jour¹⁴. »

IX. — « A cette épreuve se joignirent bientôt de cruelles

(14) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 115-116.

infirmités, l'abbé de Tamié eut une violente attaque de goutte. Pendant plusieurs mois, il perdit l'usage des mains et des jambes. Au milieu de ses souffrances, il conserva toujours une sérénité d'âme qui faisait l'admiration de ses confrères. Quand les douleurs commencèrent à se calmer, il se faisait transporter plusieurs fois par jour aux archives, pour en classer divers titres; il rédigea le catalogue et les parties de ce document qui nous restent encore peuvent faire juger des pertes qu'a faites la science historique lorsque les papiers du monastère ont été brûlés ou dispersés en 1793¹⁵. »

« M. de Somont était à peine remis que les affaires de l'Ordre le rappellèrent en France. Nicolas Larcher venait de succéder (1692) à Jean Petit dans le gouvernement de Cîteaux. Il ne montra pas moins d'estime que son prédécesseur pour l'abbé de Tamié; afin d'en donner des preuves, il lui envoya son carrosse au Pont de Beauvoisin et vint lui-même à sa rencontre jusqu'à Lyon. M. de Somont déploya beaucoup de zèle pour soutenir la maison mère, contre les préventions des quatre premiers abbés, mais il n'oublia pas pour autant les intérêts de l'Ordre. C'est ce que M. de Rancé constatait dans une lettre adressée à dom Cornuty, où il lui écrivait : « Je ne puis vous dire à quel point je suis content des intentions que Dieu a donné à M. l'abbé de Tamié pour le bien et la conservation de notre Observance. Il n'est rien de possible qu'il n'ait fait pour elle dans le chapitre général¹⁶. » Malgré les malheurs de la guerre qui avait régné six ans entre la France et la Savoie, les religieux de Tamié mirent une telle activité à poursuivre les constructions nouvelles que les lieux réguliers et l'église furent achevés en 1698. On grava l'inscription suivante sur le globe, placé au sommet du clocher, que surmontait la croix :

ANNO DOMINI 1698, DIE 4 SEPTEMBRIS,

SUB INNOCENTIO XI SUMMO PONTIFICE, VICTORE AMEDEO DUCE,

(15) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 118.

(16) BURNIER : *Ibid.*, p. 117.

FRANCISCO-AMÉDEO MILLIET ARCHIEPISCOPO,
JOANNE ANTONIO DE LA FOREST DE SOMONT ABBATE,
HOC JESU CHRISTI TRIUMPHALE VEXILLUM
SACRAE AEDIS OBELISCO

(O)ELO TANDEM FAVENTE, SUPERPOSITO, CONSTRUCTUM FUIT
POST MAXIMOS LABORES SUPERATOS
MAXIMASQUE TUM HOMINUM CONTRADITIONEM TUM TEMPORUM
PERPESSAS CALAMITATES¹⁷.

« Les infirmités continuelles de M. de Somont ne l'empêchaient pas d'assister régulièrement aux chapitres généraux; mais il avait dû subdéléguer les fonctions de vicaire de l'Ordre en Savoie. Cependant au printemps de 1701, malgré sa faiblesse, il ne laissa pas d'entreprendre la visite de maisons qui en dépendaient. Un accès de fièvre le saisit à son départ du monastère des Ayes en Dauphiné. L'infortuné abbé comprit que la fin de sa carrière approchait et il s'achemina à petites journées vers l'abbaye. La gravité de son état ne lui permit pas de monter jusqu'à Tamié, il dut s'arrêter au grand cellier de Tournon. Dom Jean François Cornuty descendit, en toute hâte et ne le quitta plus. La plupart des religieux vinrent voir leur abbé. M. de Somont, s'apercevant de la tristesse dont ils étaient pénétrés, les consolait lui-même et les encourageait à la persévérance. Il conjurait dom Cornuty de ne point retourner à la Trappe, mais de rester à Tamié, pour y consolider la réforme. Malgré les ardeurs de la fièvre, il conserva jusqu'à la fin une sérénité parfaite et bénit avec les plus vifs sentiments de charité la communauté réunie autour de lui. Le 12 décembre 1701, l'abbé de Somont rendit le dernier soupir, dans la cinquante sixième année de son âge. On l'enterra dans la nouvelle abbaye sous la salle du Chapitre. »

(17) « L'an 1698, le 4 septembre, sous Innocent XI, pape, Victor Amédée, duc, François Amédée Milliet, archevêque, Jean Antoine de la Forêt de Somont, abbé, cet étendard triomphal de Jésus-Christ fut construit et placé, grâce à la faveur du Ciel, sur le clocher de l'église, après des travaux sans nombre et des contradictions suscitées par le malheur des temps et le mauvais vouloir des hommes ». BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 118.

« Telle fut la fin de ce religieux qu'on peut appeler le fondateur de Tamié, après saint Pierre de Tarentaise¹⁸. »

« Il avait d'ailleurs pour ce saint une dévotion toute spéciale et n'entreprendait rien d'essentiel qu'il n'eût auparavant fait une neuvaine en son honneur¹⁹. Aussi zélé pour la réforme de son Ordre qu'il l'avait été auparavant pour la Commune Observance, sévère pour lui-même et plein d'une ardente charité envers ses confrères, il mérita d'être placé, dans l'histoire, immédiatement après les grands instituteurs de la vie monastique. La Savoie a droit de revendiquer en lui la grandeur du caractère, la vivacité de l'esprit et l'étendue des connaissances, et c'est justice que de déchirer le voile épais qui recouvre d'aussi nobles figures ».

« On raconte que le cardinal Le Camus, étant venu à Tamié, peu de temps après la mort de l'abbé de Somont, se fit conduire à son tombeau et y pria quelque temps, puis il dit aux religieux qui l'accompagnaient : « Vous avez enterré là un grand homme et une immense bibliothèque ». Ajoutons, pour compléter l'éloge, que M. de Somont sût être un parfait religieux après avoir vécu pendant de longues années de la vie mondaine des moines relâchés²⁰. »

X. — Quand Tamié, longtemps désert après la tourmente révolutionnaire, vit de nouveau revenir dans ses murs les moines de Cîteaux, le supérieur de la colonie voulut raviver le souvenir du réformateur de l'abbaye.

Dans ce but, on transporta les ossements de l'abbé de Somont, de la salle du Chapitre où ils avaient été inhumés, au milieu du chœur de l'église. Sur la pierre sépulcrale, au-dessous du blason de famille, une inscription retrace les grandes lignes de sa vie et rappelle sa réforme :

ICI REPOSE EN PAIX

LE TRÈS RÉVÉREND PÈRE DANS LE CHRIST JEAN ANTOINE DE
LA FORÊT DE SOMONT, NÉ A YENNE,

(18) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 118.

(19) CHEVREY : *Hist. de Saint-Pierre II*, p. 237.

(20) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 119.

DE LA FAMILLE DES BARONS DE BONVILLARD.
 ABBÉ QUI A BIEN MÉRITÉ DE CE MONASTÈRE.
 IL RÉTABLIT LA DISCIPLINE CHANGÉE DE CITEAUX
 PAR L'ADOPTION DE LA RÉFORME

L'AN 1677.

IL RECONSTRUISIT LES ANCIENS BATIMENTS
 DU BIENNEUREUX PIERRE FONDATEUR

ET PREMIER ABBÉ DE TAMIE,

FUT COMME LE SECOND FONDATEUR DE CETTE ABBAYE APRÈS LUI.

IL MOURUT L'AN 1701, LA VEILLE DES IDES DE DÉCEMBRE,

VÉCUT 56 ANS, FUT ABBÉ 36, 2/4 DEPUIS LA RÉFORME.

SES PRÉCIEUX OSSEMENTS, D'ABORD INHUMÉS DANS LA SALLE DU

[CHAPITRE,

EN CE LIEU PLUS NOBLE, ONT ÉTÉ DÉPOSÉS,

EN SOUVENIR DE SA SCIENCE ET DE SES VERTUS,

PAR LES SOINS DU PRIEUR DOM MARIE EPHREM ET DES MOINES

[SES FRÈRES,

L'AN DU SALUT 1877 ²¹.

(21)

Hic in pace requiescit

RR in X^{to} Pater D. D. Joannes Antonius de

La Foret de Somont, Yennensis

E. Baronibus Bonvillarii,

Hujus monasterii Abbas optime meritis.

Mulantem Disciplinam

Cisterciensium adeptam

Reformationem reseruit

Ar. M. DCLXXXVII.

Antiquata B. Pelri Fundatoris

ac primi Abbatiss aedificia

Posterior ab eo fundator instauravit.

Obiit anno MDCCCI, Pridie idus Decembris

Vixit annis 56, proefuit 36. A reformatione 24.

Ejus ossa pretiosa sub aula capituli primum recondita

Hoc in nobilior loco virtutum et scientiae

pie memores

D. M. Ephrem prior et sodales monachi

Reparatae salutis anno reperto

M DCCCCLXXXVIII

Poni curarunt.

.....

CHAPITRE III

L'ABBÉ J.-F. CORNUTY

(1701 - 1707)

I. Saisie des biens de Tamie, après le décès de l'abbé de Somont.
 II. Constataions des commissaires du Sénat : les archives, le personnel de l'abbaye. — III. Etat du monastère et de ses biens; ses aumônes. — IV. Protestation de dom J. F. Cornuty; son dévouement à ses frères. — V. Le duc de Savoie et l'élection de l'abbé. — VI. J. F. Cornuty élu abbé; son hésitation à accepter cette dignité. — VII. L'abbé de Tamie, vicaire général de l'Ordre; la carte des biens de l'abbaye. — VIII. Etat de l'Ordre de Cîteaux en Savoie. — IX. Maladie et mort de l'abbé Cornuty. — X. Son éloge, par l'abbé de Foulecar-mont. — XI. Dom Pierre Cornuty.

I. — Rancé, le réformateur de l'ordre de Cîteaux était mort à la Trappe, le 27 octobre 1700, un peu plus d'une année avant M. de Somont. Dom Cornuty perdit à la fois ses deux amis et ses deux guides il n'en devint que plus exact à suivre leurs traditions et à parfaire l'ouvrage qu'ils avaient si bien commencé.

Trois jours après la mort de l'abbé de Tamie, le procureur général du Sénat de Savoie, de Ville, requit la saisie des biens de ce monastère; il dit que « comme la dite abbaye était de fondation et nomination royales, il y a intérêt pour la conservation des titres et effets d'icelle de députer tels seigneurs (senateurs) qu'il plaira pour mettre sous les sceaux de S. A. R. les susdits titres et effets ».

Le sénateur Favier fut chargé de cette mission en l'assistance du procureur général lui-même (15 décembre 1701). Ils arrivèrent, le 17 décembre, au grand cellier de Tournon, accompagnés de M^e Pointet, secrétaire civil. Ils y trouvèrent dom Pierre Cornuty, procureur qui y demeurerait une partie de l'année, pour être mieux à même de veiller aux intérêts matériels de l'abbaye. « Quand les sénateurs eurent fait connaître au religieux les motifs de leur commis-

sion, celui-ci leur répondit qu'il aurait toute la déférence possible aux ordres du Sénat et une soumission aveugle pour les volontés de S. A. R., mais qu'il n'était pas nécessaire de procéder au cachetement ou à l'inventaire des effets et titres qui se pouvaient trouver dans la maison de Tournon ou dans celle de Tamié; que le feu seigneur abbé, étant religieux, ne possédait rien en propre; que dans la maison de Tournon, il n'y avait que les meubles nécessaires à son usage et que, quant aux titres, on n'en trouverait aucun de considérables, excepté un livre de reconnaissances ». Malgré cette remontrance, on apposa immédiatement les scellés sur les portes de la chambre où étaient renfermés les titres. Le soir du même jour, quand les magistrats arrivèrent à Tamié, dom Jean François Cornutty leur adressa une remontrance pareille à celle qu'ils avaient reçue à Tournon. Il leur dit que l'abbaye n'était point en commende; que ses supérieurs, faisant profession régulière, ne pouvaient rien posséder; que la communauté les avait toujours librement élus; que du reste, pour témoigner leur obéissance aux ordres du souverain, les religieux consentaient à ce qu'on en usât à la manière accoutumée. »

II. — « La mission des sénateurs consistait principalement à s'assurer par eux-mêmes de l'état matériel de l'abbaye et de reconnaître l'usage que l'on faisait de ses revenus. MM. Favier et de Ville ayant comparé la situation prospère dans laquelle se trouvait l'abbaye avec l'état déplorable qui, d'après le procès-verbal des commissaires de 1659, était celui du monastère à cette époque, jugèrent « que l'excellent état où se trouvait la maison procédait d'un bon gouvernement et d'une grande économie » et consentirent à laisser aux religieux la jouissance de leurs revenus, pourvu qu'ils donnassent caution suffisante et fissent exhibition de tous les titres de leurs archives. »

Les commissaires furent donc conduits dans la salle des archives où ils purent vérifier les titres de l'abbaye. Ces

(1) BURNER : *Hist. de Tamié*, p. 125.

titres qui avaient été numérotés et classés avec le plus grand soin par M. de Somont se trouvaient dans un ordre parfait.

« Le procès-verbal des sénateurs nous donne la note du personnel de Tamié en 1701. Il comprenait :

neuf religieux prêtres: dom J. F. Cornutty, prieur; dom Pierre Cornutty, procureur; dom François Verdet; dom Joseph Martin; dom Benoît Billemaz, sous-prieur; dom Joseph Alliod, sacristain; dom Jacques Pasquier; dom Jean Joseph Pasquier, chantre; dom Joseph Molly, sous-procureur;

deux novices : frère Joseph Chiron et frère Jean Curton; trois frères convers : Philibert Devillers, Charles Brunier, Maurice Avel;

trois oblates: Claude Champroud, Jacques Terrouz, Jean Corrier;

et vingt-six domestiques. »

« M. Favier voulut savoir pourquoi la maison entretenait un si grand nombre de serviteurs qui devaient lui être une lourde charge. On lui répondit que tous ces gens étaient nécessaires, tant que dureraient les travaux pour les nouveaux bâtiments; qu'on épargnait ainsi l'argent comptant qu'il faudrait donner à des ouvriers et que c'était là un moyen avantageux de se défaire des denrées qui formaient le principal revenu des religieux. »

III. — MM. Favier et de Ville firent une visite, pour la forme, à l'appartement du défunt abbé. Ce logis se composait de trois chambres, où l'on ne trouvait que l'aménagement indispensable; tout objet de luxe en avait été banni. L'état du grand cellier de Tournon leur parut mériter les plus grands éloges. Nous avons supposé, disent-ils dans leur procès-verbal, que toutes les maisons et granges que les religieux possèdent en différents endroits ne pouvaient être qu'en très bon état et qu'il n'était pas croyable qu'ils les eussent laissées ruiner dans le temps qu'ils dépendaient de si grosses sommes pour bâtir à neuf leur abbaye et la susdite maison de Tournon. » En conséquence, ils jugèrent inutile de continuer leur visite et se contentèrent

de demander une note détaillée des bâtiments dépendant du monastère. Il résulte de cette pièce que les possessions de l'abbaye pouvaient se récapituler ainsi en 1701² ».

« Dix-neuf granges, situées dans les communes ou hameaux de Seythenex, La Closetaz, Martignon, Malapahud, Pommaray, Plancherine, Trois-Nants, Gemilly, La Rauby, Tournon, Montmeillerat, Montaille, Lourdin-la-Chagne, Villard-Rachin, Menay, Neufvillars, Les Combes, Le Vertier, Les Bornes:

Des vignes à l'Hôpital, à Tournon et à La Bacheletaz, formant une étendue d'environ 500 fossérées; non compris dans ce chiffre les vignobles de Lourdun, Montmeillerat et Montaille qui étaient acensés³.

Les moulins du Barrillet et de Damon et de Seythenex, rendant ensemble 1/2 quartes de froment ou meteil et 75 florins d'argent.

Les montagnes d'Udrison, du Haut de Seythenex, d'Orgeval et du Haut-du-Four.

« L'abbaye touchait chaque année de ses différentes possessions un revenu de 5.073 florins en argent en plus du vin et des denrées de tout genre qu'elle recevait en nature; elle jouissait en outre du droit de pâturage sur un grand nombre de communes. »

« Après avoir exposé l'état des biens et des revenus de Tamié, le père prieur fit connaître les dettes de la communauté où figuraient, entre autres, 2.000 florins dus au sieur Lochet, commis au banc à sel, et les gages de vingt et un valets⁴. »

« Quant aux provisions elles n'étaient pas abondantes. Les caves de l'abbaye renfermaient deux cents charges de vin et ses greniers cent quartes de froment. Le reste des céréales était converti en farine pour l'aumône générale qui devait se faire aux prochaines fêtes d Noël. L'Ordre de Cîteaux avait la pieuse coutume de faire trois aumônes géné-

rales annuelles : à Noël, le Samedi Gras et le Jeudi Saint; Tamié en faisait une quatrième, à la Saint-Jean-Baptiste. On distribuait chaque fois à toute personne qui se présentait un michot de pain mêlé, froment, orge et autres grains du poids d'une livre environ. Le Samedi Gras on ajoutait un morceau de fromage d'environ un quart de livre; le Jeudi Saint, chaque pauvre recevait, outre le pain, une écuelle de fèves cuites⁵. Ces aumônes venaient s'ajouter à celles que l'on distribuait chaque jour à la porte du couvent.

Les religieux de Tamié firent remarquer aux commissaires qu'ils n'étaient point tenus à faire ces charités extraordinaires ne percevant aucune dîme et n'ayant aucun revenu affecté aux aumônes.

Au cellier de Tournon, les sénateurs trouvèrent huit grandes cuves de chêne cerclées de fer, trente neuf tonneaux tenant six charges pour la plupart et deux grands pressoirs en très bon état. Il n'y restait plus que cent quarante charges de vin⁶.

IV. — « Sur la demande des sénateurs, les religieux nommèrent une caution qui répondit de la bonne administration des biens jusqu'à la levée des scellés. Alors dom Jean François Cornuty prit de nouveau la parole au nom de ses confrères. Il protesta qu'en laissant les magistrats maîtres d'agir comme bon leur semblait, les religieux avaient voulu montrer leur obéissance à S. A. R. et à la Cour Souveraine. « Comme nous vivons dans une parfaite régularité, ajouta le prieur, nous espérons qu'on n'innovera rien au préjudice du droit qu'à toujours eu cette communauté d'élire un abbé régulier et d'administrer ses biens, droit dont elle ne veut en aucune façon se départir. »

« Les sénateurs donnèrent acte à dom Cornuty de ses protestations et répartirent pour Chambéry ».

« En attendant que les religieux de Tamié pussent être

(2) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 124-125.

(3) La fossérée équivalait à 4 ares 97 centiares.

(4) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 126.

(5) MUEYER : *Hist. doc. de Sainte-Catherine*, p. III.

(6) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 126, note.

un nouvel abbé, dom Cornuty se dévouait tout entier à ses fonctions multiples. Après avoir supporté le poids du jour avec ses confrères, il passait en prières une partie du temps consacré au repos. A gauche du maître autel de l'ancienne abbaye, on trouve une élévation appelée encore aujourd'hui le « Cret de Saint Pierre », parce que, d'après la tradition, le fondateur de Tamié s'y rendait souvent dans le silence des nuits, pour implorer l'assistance de Dieu. A son exemple, dom Cornuty s'agenouillait sur le monticule quand la communauté était endormie. Il suppliait la Providence de veiller sur cette abbaye qu'elle avait jusqu'alors si visiblement protégée et de ne pas permettre que la régularité en sortit jamais. Les vœux du cénobite ont été pleinement exaucés en dépit du despotisme royal et des excès de la révolution »⁷.

V. — Victor Amédée II, édifié par les rapports qui lui parvenaient sur le monastère de Tamié, n'osait en nommer le supérieur. Il écrivit au Sénat de Chambéry « de rechercher et examiner ses titres de patronage, nomination ou agrément, soit placet, par rapport à cette abbaye. »

Après de soigneuses recherches, les sénateurs donnèrent leur avis. Ils mentionnèrent plusieurs donations et concessions des princes de Savoie, sous réserve de patronage et de nombreux actes des religieux qui avaient reconnu ce patronage. Ils faisaient état surtout d'une bulle du pape Nicolas V, de l'année 1454, qui confirmait l'élection de l'abbé, faite par le Chapitre, et qui fut expédiée avec la clause de suppression de la part du duc Louis. Ils reconnaissaient enfin, par le même avis, que régulièrement l'on demandait la confirmation de l'abbé ainsi élu à l'abbé général, et particulièrement après l'année 1584, que la Cour de Rome fit difficulté de confirmer celui qui avait été élu, parce que, dans l'acte d'élection, l'on exprimait le patronage. Leur conclusion était que ce patronage « concernant un bénéfice duquel les abbés doivent être élus en chapitre,

(7) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 127.

selon les statuts de l'Ordre, n'opérait aucun droit de nomination mais seulement d'agrément et de placet »⁸.

Le duc de Savoie approuva cet avis de son Sénat par lettre du 3 février 1702 et, par une lettre à cachet du 8 février, il chargeait le sénateur Diézat d'aller dire aux religieux qu'il leur « permettait d'élire un nouvel abbé à la place de feu M. de Somont. « Vous n'ignorez pas, ajoutait-il, que Tamié est de notre patronage; quoique l'abbé ait toujours été régulier et élu par les religieux, ils ne l'ont jamais fait qu'avec la permission de nos pré-décesseurs. Quand les dits religieux se seront assemblés capitulairement, vous leur remettrez notre lettre. Le point principal est de leur insinuer de choisir le P. GARNIERIN, étant religieux d'une vie si sainte et si exemplaire, qu'on l'a déjà proposé pour être abbé de la Trappe; si, par un effet de son humilité, il refusait cet honneur, vous tâchez de les porter à élire le P. Cornuty, prieur de la dite abbaye, qui est aussi un bon religieux et plein de piété; tous deux sont nos sujets. Vous assisterez à la première délibération sur la forme de l'élection, après quoi vous laisserez les religieux en liberté de donner leurs suffrages, leur faisant connaître qu'ils rencontreront nos satisfactions en les portant sur un des deux sujets que vous leur proposerez de notre part ».

« Le duc adressa, le même jour, une lettre à la communauté. « Nous voulons bien vous faire savoir, disait-il aux religieux, que nous vous permettons de procéder à cette élection suivant les usages et statuts de votre Ordre et particulièrement de l'abbaye de Tamié, ne doutant pas que vous ne jetiez les yeux sur celui des religieux, nos sujets, qui vous paraîtra le plus capable d'être appelé à cet honneur »⁹.

« Le 15 février, M. DICHAT se rendit à Tamié pour s'acquitter de la commission souveraine. Après la messe solennelle du Saint-Esprit, la communauté se rassembla dans la

(8) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 293, doc. 32.

(9) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 129, en note la lettre du duc.

salle ordinaire du chapitre; le sénateur s'assit « au lieu le plus honorable, à la droite du père prieur » et il fit connaître le but de sa mission. En conformité des statuts de l'Ordre, on décida que l'élection aurait lieu au scrutin secret, trois religieux firent fonction de scrutateurs et on manda un notaire pour dresser procès-verbal de ce qui serait fait. Le sénateur s'étant retiré; on le rappela pour lui annoncer que dom Jean François Cornutty venait d'être élu abbé par la « voie de l'inspiration » mais qu'il refusait d'accepter. Les religieux ne trouvaient aucune de ses excuses légitimes; ils l'élurent une seconde fois et dom Cornutty dut se rendre. Le notaire dressa un acte public de cette cérémonie, qui se termina par le chant du *Te Deum* ».

VI. — Le titre dont l'ami de M. de Sommont venait d'être revêtu lui paraissait si peu en harmonie avec ses forces, qu'il écrivit immédiatement au duc de Savoie et à l'abbé de Cîteaux pour qu'ils ne le confirmassent point dans ses fonctions. Il s'adressa même à un magistrat très influent, au président BERTRAND de la Perouse, pour obtenir son appui dans cette circonstance et être déchargé d'un « fardeau si pesant ».

M. de la Perouse lui fit sentir en termes pleins de bienveillance que Dieu voulait qu'il acceptât ces fonctions et qu'un nouveau refus mettrait ses confrères dans un cruel embarras; qu'il fallait avant tout songer au bien de l'abbaye et que nul plus que lui ne pouvait être utile au monastère de Tamié. « Vous voulez, ajoutait-il, qu'on vous aide à faire de mauvaises démarches et qui sont évidemment contraires à ce que Dieu et le monastère de Tamié souhaitent de vous. L'élection est faite et même deux fois... vous avez ainsi témoigné l'humilité d'un parfait religieux... vous pouvez exercer cette vertu, la crosse en main et d'une manière plus agréable à Dieu qu'en refusant avec éclat une dignité qui est due à votre mérite et dont on ne regarderait peut-être pas le refus comme exempt d'orgueil et d'amour propre ». Et le sénateur, y mettant tout son cœur terminait ainsi sa lettre : « Je veux avoir encore un oncle

dans Tamié. Ainsi, adoptez-moi pour votre neveu et, en recevant la crosse de mon cher oncle, faites revivre toute la tendresse qu'il avait pour moi et dont vous avez été si souvent le dépositaire. Ne songez plus qu'à l'abbaye que Dieu confie à vos soins... Acceptez la crosse, je voudrais être en pouvoir de vous donner la première du monde et avoir un crédit ample à vous offrir dans tout ce qui vous regarde et votre abbaye. Vous me trouverez toujours le même et toujours plus empressé à vous prouver que je vous aime plus que moi-même et que je compte sur votre amitié »¹⁰

Le Duc de Savoie répondit de son côté par une lettre pleine d'éloges pour dom Cornutty, dont il approuvait hautement l'élection. Le religieux ne résista plus, et prit possession de son siège, le 4 avril 1702. Au mois de mars de l'année suivante, le cardinal Le Camus lui donna la bénédiction abbatiale, dans l'église des religieuses de Sainte-Claire à Grenoble. Le prélat ayant demandé à dom Cornutty quels étaient les devoirs d'un abbé, ce dernier fit une réponse digne d'être enregistrée : « Ces devoirs, dit-il, sont renfermés dans ces paroles que contient la règle de saint Benoît: « que l'abbé s'applique à se faire aimer de ses confrères plus qu'à s'en faire craindre, à leur être profitable plus qu'à dominer sur eux. »

VII. — « La nouvelle dignité conférée à dom Cornutty ne fut point pour lui une occasion de se relâcher ou de se distinguer de ses confrères. On remarqua que suivant l'usage de la Trappe, il se servit toujours de cordons de cuirs pour ses souliers, quoiqu'il permit aux religieux d'user de boucles. En voyage il n'eut jamais de valet de chambre. Il préféra toujours sa simple cellule du dortoir aux chambres particulières qu'il avait fait construire pour les abbés. »

« Dès la première année de sa prélature, dom Cornutty s'occupa d'établir des tombeaux, sous le sol de l'église, pour les membres de la communauté et les gens de la maison.

(10) BURRIER : *Hist. de Tamié*, p. 278, doc. 27.

Le plus considérable de tous est placé au milieu de la nef: on y descend par quatorze degrés et il s'étend sur un espace d'environ 13 mètres. Les loges latérales sont destinées aux frères convers, aux religieux de chœur et enfin aux abbés, de telle sorte qu'en occupant les stalles, les moines sont placés directement au-dessus du tombeau où leurs corps doivent reposer un jour. Cette disposition existe encore sous l'église ¹¹ »

L'abbé Cornutty s'occupa avec le même soin des biens de l'abbaye et de ses droits. C'est ainsi que, le 20 avril 1702, il procéda à la nomination de Bernardin Perret de Samcents, notaire ducal collégié, habitant de la paroisse de Verrens, aux fonctions de châtelain de Plancherine, le principal fief de l'abbaye. Assisté de dom Pierre Cornutty son frère, procureur de l'abbaye, il accorde au nouveau titulaire tous les pouvoirs, droits, honneurs et profits que les châtelains ont de droit ou de coutume, mandant à cet effet à ses officiers de la dite seigneurie et à tous ses justiciables de le reconnaître en cette qualité et de lui obéir ¹².

Pour mieux connaître l'étendue des possessions de Tamié et en défendre les droits, l'abbé Cornutty demanda à deux de ses religieux d'établir la carte géographique de tous ces biens. Les frères Joseph Molly et Joseph Chiron se mirent au travail, compulsant avec soin les titres de l'abbaye qui indiquaient les possessions anciennes et actuelles de l'abbaye.

Ils dessinèrent ainsi une carte, achevée en 1706, qu'ils dédièrent à leur supérieur. L'aire de cette carte comprend : le duché de Chablais; les baillages de Ternier et Galliard; la baronie de Faucigny; le duché de Genevois, le comté de Tarentaise; le comté de Maurienne; le duché de Savoie; le Bugey savoyard (soit la totalité des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie); le grand Bugey (dans le département de l'Ain); la vallée du Graisivaudan et les ré-

gions dont Saint-Marcellin et la Tour du Pin étaient les centres (dans le département de l'Isère).

Chaque province est soigneusement délimitée, les cours des fleuves, des rivières et même de leurs moindres affluents sont nettement tracés. Les rives méridionales du Léman et les contours des lacs d'Anney, du Bourget et d'Aiguebelle ressortent parfaitement par suite de la teinte spéciale donnée aux eaux. Les montagnes habilement ombrées donnent à la carte l'apparence d'être en relief. Une échelle tracée en marge permet de se rendre facilement compte des distances qui séparent les localités indiquées.

Trois médaillons finement dessinés représentent, l'un, à gauche de la carte, la vue perspective de l'abbaye récemment construite, surmontée des armes du monastère; les deux autres, (au bas de la carte), les vues perspectives du grand cellier de Tournon et de l'ancienne abbaye.

Au coin supérieur gauche, trois anges tiennent un médaillon ovale qui contient le portrait de Saint-Pierre de Tarentaise; revêtu de la coule, le saint fondateur de Tamié a la tête auréolée et serre sur son cœur une croix de bois qui lui tient lieu de bâton pastoral.

Une mitre avec croix et une croisse surmontent et ornent le médaillon au-dessus duquel se déroule, en gracieuses volutes, une banderolle avec cette inscription : « Gloire au grand archevêque de Tarentaise, saint Pierre, premier abbé de Tamié, Ordre de Cîteaux ».

Un cartouche indique le but des dessinateurs et la date où leur travail fut achevé. On lit :

« Carte générale des endroits que l'abbaye de Tamié, fondée en 1132, a possédés et aliénés et de ceux qu'elle possède encore aujourd'hui; Scavoir: Jurisdictions, Maisons fortes, Granges, Moulins, Foulons, Battoirs, Scies, Fiefs, Dîmes, Senses, Montagnes, Paguésages, Coûts d'eau, Pêches, Exemptions de Leydes, Péages, Pontonnages et autres privilèges.

« Dressée sur les titres des archives de la dite abbate en 1706; présentée à Rd M^{re} Jean François Cornutty, abbé de Tamié et vicaire général de l'ordre de Cisteaux en Savoie,

(11) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 131.

(12) PONCET : *Monographie de Marthod*, doc. LII, p. 434.

par ses très humbles et très obéissants religieux fr. Joseph Molly et fr. Joseph Chiron ».

VIII. — Tout en s'occupant avec le plus grand soin des intérêts de son abbaye, l'abbé Cornuty n'eut garde de négliger ses devoirs de vicaire général de Cîteaux en Savoie. Il avait reçu les patentes de cette dignité, peu de temps après son élection. Il eut voulu décliner cet honneur car son âge avancé et ses infirmités ne lui laissaient pas assez de liberté d'esprit pour vaquer à des occupations si multiples. D'un autre côté il n'ignorait pas la résistance que toutes les abbayes cisterciennes de la province, à l'exception de celle de Tamié, avaient faites à la réforme. Mais il fallait parfaire l'œuvre de son prédécesseur, il ne put donc se dérober à la tâche.

Il semble que l'abbé de Clairvaux, continuant sa lutte contre celui de Cîteaux, avait délivré à un autre personnage que l'abbé de Tamié une commission pour la visite des monastères de Savoie. L'abbé Cornuty en écrit au Président du Sénat, lui faisant remarquer que seule la patente délivrée par Cîteaux porte « ces expressions d'autorité « *Plenaria Capituli Generalis potestate fungentis* ». C'est donc celle-là seule qu'il y a lieu de reconnaître pour bonne et d'enregistrer. Il profite de l'occasion pour envoyer au même président « un mémoire qu'il a trouvé dans les papiers de feu le dernier abbé et qui est assurément de lui ». Ce mémoire dit-il, « donnera une idée de l'état de notre Ordre dans ce pays et convaincra du zèle de celui qui l'a fait pour le rétablissement des maisons de l'Ordre de cette province dans le spirituel et le temporel »¹³.

Ce mémoire curieux délimite en droit, d'après les bulles du pape et l'usage général de la France et de l'Italie, la juridiction spirituelle et temporelle des abbayes en com-mende, dit les causes du triste état des abbayes en Savoie et les remèdes qu'on y pourrait apporter. La juridiction temporelle appartient au commendataire, la spirituelle aux

(13) Ce mémoire est aux archives du Sénat à Chambéry.

supérieurs immédiats des Ordres religieux. En l'espèce, l'abbé de Clairvaux, supérieur immédiat des trois abbayes d'Hautecombe, Aulps et Chézery en a la juridiction spirituelle. Mais, pour le bon gouvernement des abbayes, on les a rangées en congrégations diverses, suivant les pays, et un visiteur ou vicaire général, en chaque province, a tout pouvoir pour visiter et ordonner. L'abbé de Clairvaux, pendant les 10 ans d'absence de M. de Somont, alors que celui-ci était procureur général à Rome, et aussi pendant la guerre, a seul exercé juridiction sur ces abbayes et continue de le faire sans correspondance avec l'abbé de Tamié. Cette façon d'agir est la cause fondamentale de grands désordres et de trois principaux abus au sujet des prieurs, des religieux et des novices.

« Pour les prieurs, M. l'abbé de Clairvaux a établi D. LORER, religieux Namand, prieur d'Hautecombe, puis de Chézery, et mis des prieurs de Savoie, dans les deux autres abbayes, et cela sans consulter le vicaire général comme il y était obligé, par les statuts de l'Ordre. Et il prétend continuer d'agir ainsi. Il est nécessaire de l'empêcher, car il importe de ne pas souffrir des prieurs étrangers principalement dans l'abbaye de Chézery qui est enclavée dans la France où elle a une partie de sa juridiction et de ses revenus. Pour y parvenir, il faut obliger M. de Clairvaux à n'établir des prieurs que par le conseil du vicaire général en Savoie, qui ne consentira jamais qu'on y établisse des étrangers. A cet effet il suffira que S. A. R. défende aux prieurs et aux religieux d'Hautecombe, Aulps et Chézery de recevoir les prieurs qui pourraient être cy-après établis par l'abbé de Clairvaux, avant que leurs patentes aient été visées par le vicaire général, à peine pour les prieurs et religieux d'être exilés hors des Etats. On en use ainsi pour les bulles des Papes et autres rescrits de Rome, en Savoie, France et Espagne. »

« Le plus grand abus, à l'égard des religieux, vient de la facilité qu'ils ont de recourir à l'abbé de Clairvaux, au préjudice du vicaire général qui a sur eux toute la juridiction ordinaire et en première instance. Or l'abbé de Clair-

vaux décrète les requêtes, envoi des religieux étrangers, les change, donne des congés sans le sçu du vicaire général.

« Les abus viennent aussi de ce que l'on recourt à l'abbé de Clairvaux parce qu'il accorde plus facilement les grâces que le vicaire général. Il faut le défendre, comme en France et en Espagne, on défend de recourir à Rome et sous les mêmes peines d'exil, sauf l'appel en cas de droit. Aucune permission ni aucun ordre ne devaient être exécutés sans avoir été présentés au vicaire général. »

« Pour ce qui regarde les novices, le noviciat ayant été établi à Tamié, pour les 4 abbayes de Savoie, il est de leur intérêt que cela s'exécute. Les religieux qui ont fait depuis près de vingt ans leur noviciat en France, où la discipline régulière est fort relâchée dans la plupart des abbayes, en sont revenus plusieurs très mal instruits et quasi sans teinture de religion. »

« Il est de l'intérêt de la Savoie que les novices ne fassent pas le noviciat en France où l'on paye de grosses pensions pour les deux années du noviciat et du professeur outre les grands frais qu'il faut faire pour les y conduire ce qui est fort à charge aux abbayes et aux parents des novices. Cependant l'abbé de Clairvaux a ordonné aux prieurs d'Aulps, Hautecombe et Chézery d'envoyer leurs novices au noviciat de Clairvaux, éloigné de Savoie de plus de six journées. »

« L'intérêt de S. A. R. est d'empêcher la sortie de l'argent de son Etat et de soulager ses sujets et que les novices soient bien élevés dans la pratique de leur règle, qui est bien observée à Tamié. Il faut donc défendre sous peine d'exil l'envoi des novices à Clairvaux et les faire venir à Tamié où il a été établi un noviciat pour les abbayes de Savoie par les chapitres de l'Ordre. »

« Enfin S. A. R. pourra ajouter que sa volonté précise est qu'on observe exactement la règle dans toutes les abbayes de l'Ordre de Cîteaux en Savoie, suivant le décret du Concile de Trente (Sess. 23 chap. 1^o) »

Le mémoire continue par une appréciation attristée.

de la valeur morale des moines de Cîteaux en Savoie à cette date, indiquant le remède possible.

« Et comme la plupart des religieux de ces trois abbayes (Aulps, Hautecombe, Chézery) « non sunt (comme dit l'Écriture) de semine virorum illorum per quos salus facta est in Israel » il faudrait commencer à en vider entièrement une et y mettre une nouvelle colonie en attendant qu'on ait formé des bons sujets dans le noviciat de Tamié d'où on les enverra dans les trois abbayes. Et dans l'extrême disette où l'on est de bons supérieurs S. A. R. peut par son autorité, en procurer un très excellent en rappelant dom Garnerin, son sujet, qui est confesseur de l'abbaye de filles des Clairnets en France et qui aurait été abbé de la Trappe, s'il n'eût pas été étranger. »

Hautecombe est dans un état lamentable. Ses bâtiments sont en ruine « au grand déshonneur de la Savoie, étant au voisinage des eaux d'Aix et à la vue de tous les étrangers qui sont scandalisés de voir dans la dernière désolation une abbaye si célèbre qui a été le lieu de la sépulture de presque tous les comtes et ducs de Savoie depuis Humbert III, mort en 1188, jusqu'à Philippe II, mort en 1497 »,

« Les revenus en sont considérablement diminués par la négligence des commendataires. Il n'y a pas encore cent ans, il y avait plus de 25 religieux dans cette abbaye, il devrait y en avoir au moins 15, le commendataire voudrait les réduire à 12 et à présent ils ne sont que 10, dont deux demeurent au prieuré de Saint Innocent. »

« Ce prieuré est uni à l'abbaye, depuis plus de 200 ans. C'est un grand abus que des religieux y résident dans un village où ils ne peuvent pratiquer leur règle et où ils sont exposés à tomber dans les désordres les plus grossiers. Les papes des derniers temps ont défendu que les religieux fussent en petit nombre hors de leur couvent. Il y aurait lieu que M. l'évêque de Genève et M. l'abbé de Tamié supérieur d'Hautecombe examinent l'union de ce prieuré à l'abbaye et s'entendent pour faire acquitter les charges du prieuré et renvoyer les religieux à Hautecombe, pour en augmenter la communauté et y pratiquer leur règle. Et cette façon d'agir

pourrait servir d'exemple pour 4 ou 5 prieurés qui sont dans le même cas ».

Chézery a besoin de faire rénover ses reconnaissances, car une grande partie de ses terres sont en France où les fiefs se prescrivirent en cent ans. Il y a près de 80 ans que les abbés commendataires en sont absents. Les terriers, titres et tous les droits de l'abbaye sont entre les mains des fermiers qui, étant dans la vallée de Chézery, ont intérêt à les faire perdre. Les revenus diminuent et les bois sont dégradés. Chézery est une vallée ou langue de terre enclavée dans la France qui empiète tant qu'elle peut. L'abbaye a juridiction sur toute la vallée qui s'étend en Savoie et en France. Il est du service de S. A. R. que le châtelain, les notaires et autres officiers soient de Savoie, au lieu qu'ils sont, à présent et depuis très longtemps, tous français demeurant sur les terres de France ».

« L'abbaye a aussi droit de paroisse et de cure dans toute la vallée, tant en Savoie qu'en France, mais l'évêque de Genève a détaché l'un des deux vicaires résidant auprès de l'abbaye pour l'établir en résidence, au hameau de Lelay, qui dépend de la paroisse de Chérey, mais est en France ».

« Le vicaire de Lelay voudrait se faire attribuer tout le territoire qui est en France dont une partie est gardée par le vicaire demeurant à Chézery. Mais dans cette partie précisément est compris le chemin réservé par le traité de Lyon en souveraineté à S. A. R. depuis Chérey jusqu'à la Franche-Comté. Il ne faut pas que les maisons qui marquent le chemin soient attribuées au vicaire de Lelay mais demeurent dans la vicairie de Chérey ».

Le mémoire tel que le conservent les archives du Sénat ne contient plus de rapport particulier sur l'abbaye d'Aulps. Quand le 27 novembre 1702, l'abbé Cornuty le fit parvenir au premier président du Sénat, il donnait la situation exacte de l'Ordre de Cîteaux en Savoie. L'abbé de Somont l'avait rédigé l'année précédente, ainsi que le prouve le contexte, peut être à la suite de ses visites comme vicaire général et sur la demande du duc de Savoie, désireux de connaître l'état réel des monastères dont il était le patron et les

moyens appropriés pour leur donner une plus grande prospérité. Deux sentiments y dominent : le désir de voir la règle s'observer dans ces monastères et le souci patriotique d'y conserver les intérêts du duc en y gardant intactes l'autorité légitime du vicaire général de Cîteaux, l'abbé de Tamié.

L'abbé Cornuty avait fait cette année 1702 la visite générale des abbayes cisterciennes et il se trouvait à Aulps en Chablais, quand le feu du ciel consuma cette maison tout entière. Il fallait la reconstruire et sans doute le commendataire Jean Thomas Provana y mettait peu d'empressement.

Cornuty attristé de la décadence de son Ordre en Savoie ne fit pas d'autre visite, mais se montra toujours animé du vif désir de réunir sous une même observance tous les monastères de l'Ordre. Il eut même voulu que cette union s'étendît à la congrégation des Bernardins d'Italie, c'est ce que nous prouve la lettre latine qu'il adressa de Tamié le 27 mars 1706 aux auditeurs de la Rote à Rome. Ses efforts restèrent sans succès¹⁴.

Du moins dans ses visites particulières essaya-t-il d'inspirer plus de ferveur à ceux et à celles dont il est le père immédiat. Malgré ses infirmités, il va dans ce but visiter les couvents de la filiation de Tamié. C'est ainsi que le 29 septembre 1705, il est à la Sainte-Catherine et y préside à la prise d'habit de Jacqueline Peronne de Sales.

IX. — En 1703, la Savoie avait été de nouveau envahie par les troupes françaises. « Quoique dom Cornuty fut déjà très souffrant, il réussit par sa vigilance à éloigner de l'abbaye les calamités ordinaires de la guerre. Depuis cette époque, sa vie s'écoula dans un long martyre. Son extrême faiblesse ne lui permettait de prendre aucun aliment solide, un érysipèle de nature maligne le rendit en peu de temps méconnaissable. Pendant sa douloureuse maladie, il eut pour le servir un jeune homme dont il avait dirigé l'édu-

(14) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 132.

cation avec des soins paternels et auquel il avait donné depuis peu de temps l'habit de frère convers. Ce religieux ne cessait d'exercer la patience de son abbé par les plus mauvais traitements. Il lui répétait chaque jour que sa conduite n'était que pure hypocrisie, qu'il cherchait à s'attirer l'estime du monde par des apparences pieuses et que, s'il souffrait, il l'avait bien mérité. Le pauvre abbé avait à subir chaque jour des assauts de ce genre et il n'y répondait que par des paroles de paix. Dom Cornuty ne put se soustraire aux outrages de cet ingrat serviteur que peu de jours avant sa mort. Vers les derniers jours de juillet 1707, sentant sa fin approcher, il réunit la communauté dans sa chambre, fit sa confession publique et demanda pardon à ses confrères, puis il leur recommanda avec force un attachement inviolable à la régularité. Le 4 août, à 9 heures du matin, il demanda s'il n'était pas encore jour; on lui dit que le soleil était déjà très haut sur l'horizon. « C'est le grand jour de l'éternité que j'attends », répliqua-t-il. Ce furent ses dernières paroles. Il expira tranquillement vers midi dans la soixante septième année de son âge et la quarante-huitième de son entrée à Tamié. Les religieux ne s'étaient point doutés de la conduite indigne qu'un des frères convers avait tenue envers Cornuty; ils ne le surent que lorsqu'ils virent ce serviteur accourir en sanglotant, se jeter sur le corps de son abbé et confesser tout haut qu'il s'était conduit comme un misérable envers le meilleur des maîtres ».

X. — Aussitôt cette mort connue, l'abbé de Foulecar-mont, au diocèse de Rouen, écrivit la lettre suivante à Dom Pierre Cornuty, frère du défunt. Elle contient le plus bel éloge de l'abbé de Tamié.

« Mon révérend père, j'avais déjà appris de frère Abraham, portier du Collège des Bernardins, à Paris, la mort de notre très cher et très aimable père. J'ai perdu, « en lui, la personne que j'honorais le plus. Je lui devais « après Dieu ma vocation par les charitables soins qu'il

(15) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 133.

« a pris de mon éducation dans la religion. C'est un hom-
 « me dont la mémoire sera en éternelle recommandation
 « dans Foulecar-mont et dans tout le pays d'alentour, où
 « il a répandu une odeur de vie qui ne finira point. A Lar-
 « moy, au Lieu Dieu et à Foulecar-mont, on a fait les mêmes
 « prières que s'il en était profès; mais nous les avons faites
 « avec des larmes de tendresse et de reconnaissance qui
 « m'ont donné, je l'avoue, beaucoup de consolation. Ne
 « doutez pas, mon révérend et plus cher père que nous ne
 « demandions au seigneur un abbé digne de lui succéder.
 « Si l'on m'en croyait, vous seul rempliriez cette place que
 « vous avez méritée par votre amour pour la régularité
 « et par tant et de si longs services que vous avez rendus
 « à votre maison, car je vous crois le cher frère du défunt,
 « dont il nous a tant de fois parlé. Je plains votre perte,
 « mon révérend père, avec le même sentiment de zèle et
 « de respect que je suis, etc.

« Signé : Fr. Philippe de Rouville, abbé de Foulecar-
 « mont. Ce 2 octobre 1707 ».

C'est l'abbé Cornuty qui, par son exemple, sa piété éclairée et profonde, sa continuelle influence sur ses frères, fut réellement le réformateur de Tamié. Plus peut-être qu'à M. de Somont, la gloire lui en appartient.

XI. — Ce frère, à qui l'abbé de Foulecar-mont souhaitait la dignité abbatiale, méritait sans doute cet honneur par son long dévouement à Tamié. Et n'eut été son âge avancé, peut-être les religieux ses frères eussent-ils porté sur lui leurs suffrages.

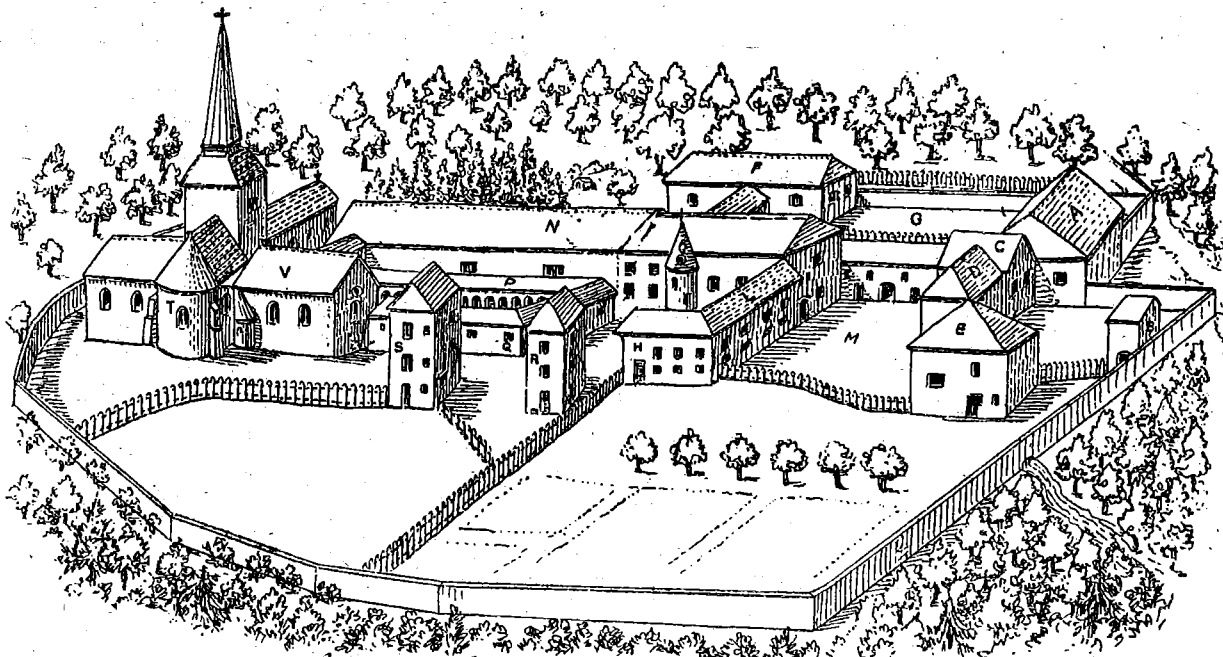
Né à Chevron, le 16 mai 1633, comme son frère cadet Jean François, il avait sans doute fait ses études au collège des Jésuites de Chambéry. Le voisinage de l'abbaye, les visites que les religieux faisaient peut-être à sa famille, au château de Longebonne, l'attirèrent à l'antique abbaye chevronnaise, où il fit profession. Novice sous les abbés de Riddes, il s'était fait remarquer par son intelligence et sa piété. Et quand l'abbé Nicolas de Somont eut obtenu le siège de Tamié, il fit de dom Cornuty son prieur di-

gnité que lui conserva le futur réformateur de l'abbaye quand, en 1665, il vint prendre possession de son siège. L'on peut dire que de 1665 à 1677, Pierre Cornuty fut le vrai supérieur de Tamié, visitant les abbayes qui en dépendaient, tâchant d'y faire accepter la réforme d'Alexandre VIII, prenant en même temps le plus grand soin du spirituel et du temporel de son abbaye. Quand vint l'heureux temps de la réforme, il céda la dignité de prieur à son frère cadet, formé par Rancé lui-même, et rempli les fonctions de procureur. C'est à lui plus spécialement qu'incomba la lourde tâche de la construction du nouveau monastère. Cette entreprise gigantesque, commencée en 1679, il la mena à bonne fin, tandis que son abbé et son frère le prieur travaillaient à la réédification morale. Son œuvre achevée, il obtint de se retirer au grand cellier de Tournon pour en mieux surveiller l'exploitation¹⁵.

C'est là qu'il reçut, en 1701, les sénateurs Favier et de Ville, chargés de saisir les biens de Tamié, au décès de M. de Somont, et, en 1707, le même de Ville et M. Desery, quand ils vinrent dans le même but après la mort de l'abbé Cornuty.

Il continua d'y demeurer sous l'abbé de Jouglas, à cause de son grand âge et de ses infirmités, et probablement y mourut octogénaire à une date inconnue, après environ 60 ans de vie religieuse. Dans son humilité, il avait été par son dévouement, le grand ouvrier de la restauration matérielle de Tamié.

(16) GAULLET : *Dict. historique*, T. II, p. 277.



Ancienne Abbaye de Tamié

d'après une carte et un plan de 1706